

PCAET

PLAN CLIMAT
AIR ENERGIE
TERRITORIAL

Construire ensemble
Grand Paris Seine & Oise

REPONSES

Aux avis, questions et contributions transmises dans le cadre de la consultation publique qui s'est tenue du 19 octobre au 19 novembre 2020.



En application des dispositions de l'article L. 123-19 du code de l'environnement, une procédure de participation du public par voie électronique sur le projet de PCAET de la CU de Grand Paris Seine & Oise (délibéré par le conseil communautaire du 12 décembre 2019) a été mise en œuvre.

Cette consultation publique réglementaire vient en complément de la concertation volontaire organisée dans la phase d'élaboration du projet du PCAET.

Le dossier mis en ligne comprend :

- Le diagnostic du PCAET;
- La stratégie du PCAET ;
- Le programme d'actions du PCAET ;
- L'évaluation environnementale du PCAET ;
- Le résumé non technique de l'évaluation environnementale ;
- L'avis de la Mission Régionale d'Autorité environnementale d'Ile-de-France sur le projet de PCAET ;
- L'avis du préfet de région Ile-de-France sur le projet de PCAET ;
- Les notes présentant la façon dont l'avis de la MRAe et du préfet de région seront pris en compte ;

Les personnes intéressées ont pu prendre connaissance de l'ensemble de ces documents et transmettre leurs observations et propositions entre le 19 octobre et le 19 novembre 2020.

La Communauté Urbaine de Grand Paris Seine & Oise a reçu 23 avis qu'elle a pris en compte.

Contributions		Réponses de GPS&O
1	Nous sommes intéressés par ce projet. Le Chanvre peut contribuer grandement à ce projet.	Les actions 1.7 et 5.9 ont pour objectif d'accompagner les changements de pratiques culturelles et notamment en favorisant les cultures économes en intrants, permettant de préserver les ressources et entrant dans des filières à haute valeur ajoutée (matériaux biosourcés) sans obérer les surfaces dédiées à l'alimentation.
2	Je voudrai faire installer par un prestataire RGE une chaudière à condensation. Nous sommes propriétaire, est ce que La société GPS&O peut m'accompagner par des aides ou autres moyens pour m'aider à financer mon projet ?	Le territoire dispose d'un espace info énergie (EIE) qui sera développé à travers un guichet unique de la rénovation et de la transition énergétique (actions 1.1 à 1.8). Il aura pour vocation d'accompagner particuliers, copropriétés, entreprises du tertiaire ou communes dans leur parcours de rénovation du bâti et/ou de développement des énergies renouvelables.
3	Dans ce PCAET, la question des déplacements n'est pas traitée de façon sérieuse. La stratégie annoncée est de réduire les déplacements, sous-entendu les déplacements en voiture. Espérer qu'en construisant quelques kilomètres de pistes cyclables, les habitants vont massivement se reporter vers les solutions alternatives est tout à fait illusoire. Il faut mettre en place des mesures plus fortes. En premier lieu, il faudrait que GPSEO arrête de soutenir tous les projets routiers du Département situés sur son territoire : ainsi GPSEO soutient la déviation de la RD154, la requalification de la RD190 (avec créations de nouvelles voies pour les voitures) et la construction de la liaison RD30-RD190. Mis bout à bout, ces différents projets sont largement supérieurs en longueur à tous les projets de pistes cyclables (hors-pistes construites le long de ces nouveaux axes comme c'est obligatoire de par la loi). On ne parle même pas des aspects financiers. Pour réduire durablement la circulation automobile, la seule solution est la restriction : limitations du nombre de voies autorisées aux voitures particulières, limitation à 30 km/h de toutes les agglomérations, limitations des places de parking. Il faut développer une signalisation pour les piétons et les cyclistes, actuellement complètement inexistantes (alors que les trottoirs sont encombrés de panneaux indicateurs au seul bénéfice des automobilistes). Aucun panneau pour indiquer le nombre de minutes des trajets à pied ou en vélo entre les gares et les centres villes. Le territoire de GPSEO comporte 2 voies ferrées et la majorité des habitants habite à moins de 2 km d'une gare (cf. le schéma directeur cyclable de 2019 : très bien fait mais probablement rangé dans un placard) : c'est un territoire idéal pour mettre en œuvre une politique vélo ambitieuse.	Les actions 2.1 à 2.8 du PCAET ont vocation à apporter de la lisibilité sur les politiques de mobilité du territoire. L'objectif est de faire émerger plus fortement un large panel de modes de déplacement et de types d'énergie pour offrir des alternatives durables. Plus spécifiquement, les actions 2.2 et 2.7 portent sur les mobilités actives et intègrent une adaptation de l'espace public (signalisations, zones de partage, parkings à vélos...) pour donner leur place aux mobilités alternatives à la voiture individuelle. Le schéma directeur cyclable adopté en 2019 est en cours de déploiement sur le territoire. Il se déploie jusqu'en 2027 et prévoit la création ou la reprise de 530 km de linéaire.

Contributions	Réponses de GPS&O
<p>4 Plusieurs choses me posent des problèmes dans ce qui est présenté, en voici quelques-unes ci-dessous. Cependant, avant toute chose, je souhaiterais attirer votre attention sur le caractère bien peu démocratique, à mes yeux, de cette consultation. En effet, d'une part, il y a extrêmement peu de communication autour de cette consultation (je l'ai découverte le 12/11 alors qu'elle prend fin le 19/11), et d'autre part le fait qu'elle se déroule uniquement par voie électronique exclut par conséquent les gens non familiers avec l'ordinateur ainsi que ceux qui ne possèdent pas un ordinateur. Il ne faut pas s'étonner du peu de retours que vous aurez dans ces conditions.</p> <p>Concernant la ressource en eau. Je vois qu'on parle de développer les aménagements du territoire (retenues collinaires) et d'accompagner le développement de pratiques d'irrigation économes en eau. Cette façon de voir les choses n'est pas la bonne. Il faut d'une part limiter les besoins en eau afin d'éviter au maximum les besoins d'irrigation, revoir les pratiques et la nature de ce qui nécessite ces pratiques d'irrigation. D'autre part, les études récentes ont montré que les retenues collinaires présentes de nombreux inconvénients, au point qu'on ne peut considérer qu'elles permettent d'augmenter la ressource en eau. Elles favorisent l'évaporation de 20 à 60% des flux entrants. Au lieu de lutter contre le ruissellement et favoriser l'infiltration des eaux par une rebocagisation du paysage par exemple, stocker l'eau hivernale fait qu'elle ne s'infiltré pas dans les sols. Cette eau perdue par les sols est donc manquante au moment des fortes chaleurs, contrairement à ce qui est énoncé, on ne rend pas l'eau plus disponible avec ces retenues. Je vous prie de lire l'article qui suit, un entretien avec Christian Amblard, directeur de recherche honoraire au CNRS, les propos sont assez explicites sur l'effet négatif de ces retenues collinaires sur la ressource en eau, et l'intérêt au contraire de changer les pratiques agricoles et restaurer le bocage. https://reporterre.net/Les-retenues-d-eau-aggravent-la-secheresse-et-la-vulnerabilite-de-l-agriculture. D'autre part, des études ont aussi montré que conserver ou restaurer les méandres et les embâcles naturels sur les petits cours d'eau permet de freiner l'eau dans son parcours vers la mer, au profit de l'environnement.</p> <p>Concernant l'énergie. Je constate qu'il est bien plus question de production d'énergie alternative que d'économies d'énergies. Or c'est ce dernier point qui est la priorité absolue. Il ne s'agit pas de consommer autant (voire plus) qu'aujourd'hui tout en produisant des énergies renouvelables pour répondre à ces besoins, il s'agit de limiter drastiquement la consommation d'énergie globale, et dans tous les secteurs. Il faut repenser l'urbanisation afin de limiter au maximum les déplacements forcés (trajets quotidiens de type habitat-travail) avant même de penser à développer les transports en communs ou le co-voiturage, ou même développer toute mobilité, l'axe 2 du rapport "Développer une mobilité adaptée à la diversité de l'espace et respectueuse de l'environnement et de la santé " est un non-sens. Il ne s'agit pas de développer, mais de réduire et améliorer ce qui est nécessaire. Les lieux de vie doivent aussi être des lieux d'activité, cela évitera également le phénomène de villes dortoirs. Il faut repenser l'habitat collectif et imaginer de vraies parties communes (buanderie commune, etc) afin de favoriser non seulement la sociabilisation et l'entraide, mais aussi diminuer les ressources nécessaires, car quel est l'intérêt que chacun possède sa propre machine à laver. Encore une fois, il faut regarder les choses sous le bon angle, et ne pas se contenter de trouver des sources d'énergies</p>	<p>L'article L.123-19 du code de l'environnement édicte que la consultation du public pour le PCAET se déroule par voie électronique. Une possibilité de consultation physique est également proposée, bien que le contexte de confinement ne facilite pas ce processus. Il a été rendu possible au sein des locaux communautaires sur prise de rendez-vous.</p> <p>Les 73 communes du territoire ont été sollicitées pour un relai de communication. La publicité de la consultation a été faite par communiqué de presse et reprise par des journaux locaux.</p> <p>Le sujet des retenues collinaires évoqué dans les actions 5.3 et 5.10 est en résonance avec l'action 5.1 qui précise notamment les outils de gestion et d'aménagement qui seront déployés sur le territoire.</p> <p>Le stockage potentiel de l'eau est un des leviers de la stratégie globale d'adaptation, en aucun cas un élément central. Le territoire communautaire dispose d'ouvrages de stockage/restitution d'eau issues du ruissellement ou de débordement de sources. Leur optimisation sera prioritaire. L'enjeu d'intégrer dans le dispositif actuel de possibles retenues collinaires se regarde également à travers l'opportunité de reconstituer des zones humides qui auront également une vocation en termes d'habitat et de biodiversité. Toute opportunité de création de retenue sera analysée au regard de son impact global y compris sur le cycle de l'eau.</p> <p>La sobriété énergétique est un enjeu très important du PCAET matérialisé par les actions 1.1 à 1.8 qui articulent le guichet unique ou plateforme de la rénovation énergétique (action sur le bâti et donc les consommations énergétiques) et l'accompagnement nécessaire sur les usages. La sobriété énergétique liée aux déplacements est également recherchée dans les actions de l'axe 2 puisque la mobilité est avec les bâtiments l'une des principales sources de consommation énergétique.</p> <p>Les enjeux de l'axe 2 sur les mobilités, portent sur leur décarbonation et notamment sur la coordination du maillage de l'intermodalité et des services de proximité (actions 2.7 et 4.3 notamment).</p>

<p>alternatives à nos besoins d'aujourd'hui, il faut au contraire identifier les problèmes à la racine et changer nos façons de penser. Ce n'est que dans ces conditions que la filière bois-énergie pourra être envisagée, car le risque dans les conditions actuelles est que les forêts deviendront de simples réservoirs à bois qu'on cultivera de manière industrielle pour avoir les rendements les plus importants au détriment de toute biodiversité et de toute autre fonction de la forêt (récréative, sanitaire, îlot de fraîcheur, etc). Il faut arrêter de voir notre environnement comme une simple source d'énergie ou de matériaux, nous devons ré-apprendre à vivre en harmonie et en minimisant au maximum nos impacts sur les milieux environnants, ce n'est que dans ces conditions que l'on peut imaginer notre futur. De la même façon la méthanisation évoquée ne doit pas se faire dans n'importe quelles conditions. Elle ne doit pas mener à une concentration des fermes ou être présente à une dimension industrielle. Mieux vaut plein de petits méthaniseurs (ferme méthanisant ces propres déchets) que quelques grands (concentration des fermes, augmentation de la circulation pour amener les déchets à méthaniser). Il faut étudier sérieusement le sujet sous peine de se rendre compte qu'avec la méthanisation on retire ce carbone du sol et que cela raccourcit le cycle du carbone, et par conséquent, il va revenir plus rapidement dans l'atmosphère sous forme de CO2, plutôt que d'être stocké plus durablement dans les sols. Il faut également faire attention aux digestats, ainsi qu'au sur-développement de cultures intermédiaires à valorisation énergétique (Cive). Ces cultures possèdent un fort pouvoir méthanogène (maïs, betterave), mais d'une part concurrencent des cultures alimentaires, mais l'utilisation même de cultures telles que le maïs et la betterave en vue de les utiliser en valorisation énergétique faut que leurs prix augmentent pour celles et ceux qui les utilisent alimentation animale/humaine.</p> <p>"Contenir l'artificialisation des sols et l'étalement urbain". Cela fait des années que l'on parle de contenir l'artificialisation des sols, et la consommation d'espaces agricoles et naturels continue. Elle était encore de 840 ha en 2017. Alors que l'objectif national est pour rappel zéro artificialisation nette, il ne s'agit donc pas de contenir l'artificialisation des sols, mais de la stopper tout bonnement. Il n'est pas acceptable de continuer à consommer les terres agricoles comme une vulgaire ressource infinie et sans valeur. Si l'on veut rendre notre territoire le plus adapté possible au changement climatique déjà en cours, il faut au contraire préserver à tout prix ces terres agricoles et naturelles, les premières car elles permettent les circuits courts pour s'alimenter, les secondes, outre pour leur apport en biodiversité, permettent également de ne pas développer les îlots de chaleurs présents dans les milieux urbains. L'une des règles globalement reconnues est que tout ce qui peut être fait en faveur de la biodiversité est aussi bénéfique pour lutter contre le changement climatique. Il ne faut pas oublier que nous ne sommes qu'une composante de notre environnement, et qu'on ne peut survivre indéfiniment au dépend celui-ci.</p> <p>En résumé, ce plan est bien trop timide par rapport aux enjeux dont il est question, il n'est plus temps de se contenter de promouvoir, de sensibiliser, il faut agir et de manière forte, pas par demi-mesures ou sans prendre le problème à la racine, comme c'est trop souvent le cas dans le plan tel qu'il est.</p>	<p>En matière de gestion forestière, le PCAET met en avant une gestion durable des parcelles boisées, la forêt n'étant pas envisagée uniquement comme une source d'énergie (action 5.11). Son rôle de réservoir de biodiversité défini à travers le PLUI est pris en compte dans le PCAET.</p> <p>Le développement de la méthanisation est précisé dans l'action 3.4 et plus globalement dans l'action 3.1 abordant un schéma directeur énergie (document de développement opérationnel des outils de production d'énergie).</p> <p>La micro-méthanisation, telle qu'elle sera bientôt mise en œuvre sur le territoire, est une solution souple, adaptée et facile à intégrer.</p> <p>Lors de l'atelier de diagnostic lié à l'agriculture et au climat en 2018, l'enjeu du maintien de matière organique sur les sols a été fortement pointé pour fixer le carbone et est pris en compte dans ces actions.</p> <p>La méthanisation agricole est un axe de développement de cette énergie mais les déchets organiques issus de la restauration collective et des ménages sont aussi visés.</p> <p>Les enjeux liés à l'objectif de « zéro artificialisation nette » sont pris en compte dans le PCAET, notamment à travers l'action 5.5 (Naturaliser et végétaliser nos espaces urbains et désartificialiser les sols) ainsi que dans le PLUI.</p>
--	--

Contributions		Réponses de GPS&O
5	<p>Voici une contribution possible/ Dans l'axe n°2 (Axe 2 : Développer une mobilité adaptée à la diversité de l'espace et respectueuse de l'environnement et de la santé) - du PCAET</p> <p>1) Un effort plus soutenu de prise en compte des différentes formes sous exploitées de mobilité est demandé aux entreprises, et c'est bien. Cela dit, la collectivité devrait également réfléchir à des formes alternatives de transport collectif. Les lignes de bus longues, à horaires fixes, telles qu'organisées actuellement sont importantes, mais ne répondent pas aux besoins de déplacement sur des distances intermédiaires de populations incapables d'utiliser le vélo pour s'y rendre. GPSEO devrait réfléchir à la mise en place de navettes à usage flexibles (sortes de taxi collectifs) pour faciliter le déplacement sur des distances intermédiaires. Cela permettrait à des habitants peu mobiles de se déplacer vers des zones de vies usuelles (tels que centre-ville, marchés, ou espaces sportifs).</p> <p>2) Promouvoir le télétravail est important, mais celui-ci peut être un facteur d'isolement, et à terme de dépressions. Pour éviter ces dommages collatéraux GPSEO devrait construire des espaces de co-working permettant aux professionnels de travailler dans une atmosphère conviviale, entrepreneuriale et, de fait, porteuse de productivité.</p>	<p>L'action 2.3 du PCAET répond à cette préoccupation de transport en commun adapté. Elle propose de capitaliser sur les dynamiques existantes :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Rendre plus confortables les transports en commun pour une utilisation plus attractive 2. Adapter l'espace public pour fluidifier le trafic des transports en commun 3. Dé-siloter les autoroutes : possibilité de garer son véhicule et de rejoindre les transports en commun 4. Réflexions autour des navettes autonomes (REX des projets en cours à Ariane Groupe et Renault sur la voie A13) 5. Réflexions autour du transport à la demande (notamment en zones rurales) -> REX de Poissy et de Conflans-Ste-Honorine 6. Evolution des motorisations sur les véhicules liés aux services publics (H2 et GNV) <p>L'action 2.7 du PCAET intègre la promotion des lieux de co-working du territoire.</p>

Contributions	Réponses de GPS&O
<p>6 Ce PCAET s'inscrit dans un plan visant à la résilience du territoire face à l'évolution du climat. Territoire dont la population croissante est également facteur d'aggravation de la pollution, de la consommation d'énergie et d'eau, de la consommation du foncier agricole naturel et forestier. Chaque nouvel habitant augmente de 185 m² environ la surface de l'étalement urbain (étude Szuczewza Bet al.2014). En 2050, à taux constant, sa population, si elle suit sa croissance de 0.7%/an (source INSEE) devrait atteindre 522400 habitants soit une augmentation de 25.9%. Il n'est pas sûr que l'industrie et l'emploi suivent le même rythme !</p> <p>Quels seront les besoins du territoire en 2050 ? Cet objectif n'est pas chiffré.</p> <p>Ce plan raisonne en termes de réduction par rapport à un besoin énergétique qui n'est pas quantifié à l'horizon 2050.</p> <p>En vis-à-vis sont estimées des capacités de production envisagées en EnR (énergies renouvelables) sans qu'il soit possible de comprendre si elles sont en phase avec la réalité du terrain et sa sensibilité écologique et quel serait leur part dans les besoins futurs du territoire.</p> <p>S'en suit un plan d'action basé essentiellement sur la communication et l'information, qui met en vis-à-vis des objectifs, des coûts liés aux actions et des bénéfices attendus, mais dont les « indicateurs de résultats » ne permettent pas de quantifier l'atteinte des objectifs ni de réaliser un bilan chiffré du PCAET.</p> <p>Il n'y a pas de plan de programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE) pour la période. Ce qui risque d'induire des développements déséquilibrés, désordonnés et anarchiques de tel ou tel mode de production EnR au fil de l'eau.</p> <p>Au titre des contraintes environnementales, pour les installations au sol, les continuités écologiques, les espaces de respiration, les liaisons agricoles et forestières, les liaisons vertes et les continuités écologiques du SDRIF et les trames du SRCE, ont été oubliés. Ainsi pour le peu qu'en laisse voir les cartes présentées au public, la plupart de ces continuités seraient impactées par des installations au sol.</p> <p>Des recommandations que le GPS&O ne s'applique pas à lui-même : « les centrales solaires sont donc fortement déconseillées dans les ZNIEFF » et en même temps GPS&O porte un projet de centrale photovoltaïque entièrement sur une ZNIEFF à Triel.</p> <p>Centrales solaires encore :</p> <p>Plusieurs secteurs, par méconnaissance de la sensibilité écologique du territoire, ont été identifiés comme potentiels. Pour le peu qu'en laisse voir le flou de la figure 14 « zones propices à l'installation de centrales photovoltaïques », de nombreux sites à forte présence d'espèces protégées à affinité thermophiles vont être impactés. Et, entre autres, l'Édicnème criard pour lequel la multiplication des installations sur ses sites de reproduction nuit au maintien, dans un état de conservation favorable, de la population de cette espèce dans son aire de répartition naturelle en vallée de Seine.</p> <p>Ainsi sur les 13 sites de reproduction connus de cette espèce, sur le territoire GPS&O, 8 sont menacés de disparition à très court terme par la destruction de son habitat au profit d'installations EnR. Quelques sites impactés : EMTA à Triel, Total à Gargenville et EDF à Porcheville.</p> <p>Quelles sont les mesures ERCA (éviter, réduire, compenser, accompagner) envisagées ?</p>	<p>Un scénario tendanciel (sans action particulière) a été établi jusqu'en 2050 au regard des évolutions démographiques et économiques établies en lien avec le PLUI qui a fixé les références. Il a permis d'identifier l'impact de l'inaction territoriale. Parallèlement, un scénario dit « volontariste » a permis de simuler l'impact du PCAET en poussant tous les curseurs à leur maximum. Ce scénario définit nos potentiels maximums. Un travail de modélisation de la trajectoire des consommations a été réalisé dans ce cadre. Les projections proposées s'appuient sur ce travail.</p> <p>Le diagnostic territorial a permis de définir les potentiels d'ENR&R de GPS&O. La stratégie et le programme d'actions s'appuient sur ces éléments. Les potentiels ont été évalués en tenant compte des sensibilités paysagères, patrimoniales et environnementales (dont la biodiversité). Ce travail sera encore affiné dans le cadre de l'élaboration du schéma directeur énergies défini à l'action 3.1.</p> <p>Le PCAET est un outil d'animation territoriale, ce qui est le rôle de GPS&O fixé par la loi.</p> <p>Les fiches actions contiennent des indicateurs et le PCAET bénéficie d'un tableau de bord intégrant des objectifs, des indicateurs de suivi et de résultat.</p> <p>Le schéma directeur énergies défini à l'action 3.1 aura ce rôle notamment. Il s'appuiera sur le PLUI et donc le SRCE, l'implantation de toute installation sera analysée au regard des règles de préservation des espaces agricoles et naturels.</p> <p>L'intégration du projet de ferme solaire prend en compte les enjeux de biodiversité à travers la mise en œuvre d'une séquence « éviter, réduire, compenser ».</p> <p>Toute réflexion d'implantation dans le schéma directeur énergie sera éclairée par les connaissances en termes de biodiversité sur le territoire. La production d'ENR et la préservation de la biodiversité ne devant pas entrer en concurrence, les expertises locales et notamment associatives, seront mobilisées.</p>

<p>Energie éolienne :</p> <p>Un développement préférentiel au sud du territoire purement théorique qui renvoie à des études approfondies ultérieures. On aurait attendu des études plus fines en conformité avec la réalité du terrain, au potentiel réel et une meilleure prise en compte des contraintes écologiques.</p> <p>Et de toutes façons non-géo localisé de telle sorte qu'on ne peut en mesurer l'impact écologique et éventuellement proposer des mesures ERCA.</p> <p>Telles qu'elles sont envisagées ces zones préférentielles risquent de constituer un impact fort à très fort pour l'avifaune et les chiroptères, une barrière mortifère.</p> <p>(voir notre avis sur le SRE EN 2012 : http://www.epone-environnement.org/wp-content/uploads/2016/02/R%C3%A9ponseASEE-SRE.pdf)</p> <p>Consommation d'énergie : des injonctions contradictoires, il faudrait réduire la consommation de bois de -36% à l'horizon 2050 et en même temps est envisagé d'augmenter le potentiel de production bois énergie visant 96 à 152 GWh en exploitant les boisements du territoire.</p> <p>Une erreur matérielle relevée :</p> <p>A Guerville l'usine d'incinération des ordures ménagères « Valene » n'incinère plus, elle a été transformée en centre de transfert en 2014.</p> <p>En conclusion :</p> <p>En matière de résilience du territoire nous regrettons le caractère anthropocentré de ce plan. En effet, bien que les zones préférentielles d'implantation soient peu lisibles sur les cartes, il nous apparaît que la biodiversité, déjà en forte régression dans cette vallée, soit la victime collatérale des implantations d'EnR.</p> <p>Il n'y a pas de plan de programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE) pour la période.</p> <p>Ce plan est théorique et dogmatique ou bibliographique. La réalité du terrain, la capacité de production du territoire, est insuffisamment étayée par des études récentes et chiffrées, tant en termes de capacité réelle de production EnR du territoire qu'en termes de besoins à l'horizon 2050.</p> <p>Ce plan est insuffisamment documenté : il n'était pas assez abouti pour faire l'objet d'une consultation publique.</p>	<p>Là encore, dans le même esprit, toute réflexion d'implantation dans le schéma directeur énergie sera éclairée par les connaissances en termes de biodiversité sur le territoire. La production d'ENR et la préservation de la biodiversité ne devant pas entrer en concurrence, les expertises locales et notamment associatives, seront mobilisées.</p> <p>Selon les résultats issus de la simulation ClimAgri, la consommation de bois-énergie génère un déstockage d'environ 14,2 kteqCO2/an, soit près de 20% de la séquestration annuelle estimée dans le sol et la biosphère. Nous pouvons donc ainsi considérer que le niveau d'exploitation actuel de la forêt est acceptable au regard du cycle du carbone naturel sur le territoire (cf page 8 du diagnostic de séquestration du carbone).</p> <p>L'état des lieux s'est en partie appuyé sur un référentiel 2012 qui a ensuite été réajusté d'où une intégration initiale de Valene qui a été réévaluée.</p> <p>Dans le cadre de l'élaboration et de la mise en œuvre du schéma directeur énergie, les expertises locales seront mobilisées pour ne pas mettre en concurrence ENR et biodiversité. Les séquences d'évitement et de réduction de l'ERC devront être analysées de façon prioritaire.</p> <p>Le schéma directeur aura le rôle de PPE.</p> <p>Les capacités de production ont fait l'objet d'études basées sur un grand nombre de données territoriales agrégées ou constituées. Le schéma énergie les affinera.</p>
---	--

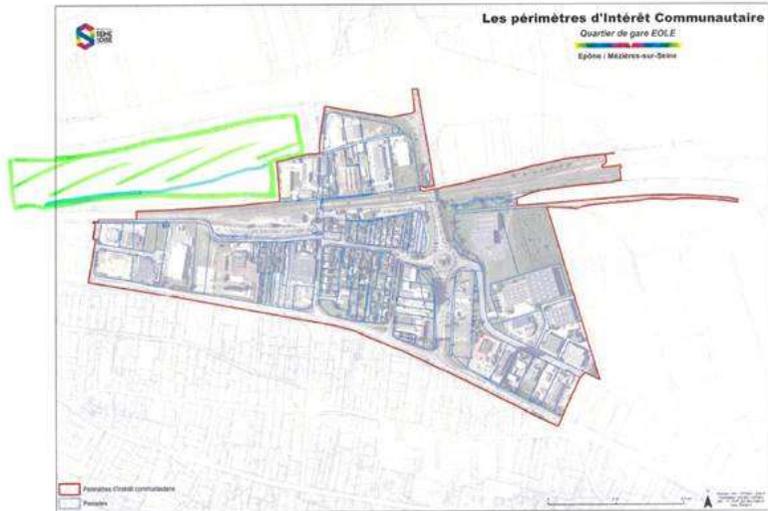
Contributions		Réponses de GPS&O
7	<p>Suite à l'article paru dans le "La gazette en Yvelines n°230 du mercredi 11 novembre 2020 en page 7 où vous consultez la population de la vallée de la Seine en matière de réduction de gaz à effet de serre ou de consommation énergétique, je souhaite vous apporter ma contribution. J'ai, à 2 reprises, adressé au ministre de l'environnement, la première fois à Ségolène ROYAL (A consulter en pièce jointe), la 2ème fois adressé à Nicolas HULOT, avec accusé de réception, en recevant les 2 fois les accusés de réception, la lettre concernant les moteurs qui tournent sans utilité et réchauffent la planète ! Je n'ai pourtant jamais reçu la moindre réponse. Quand je me suis présenté au ministère, je n'ai pas été reçu. Quand je leur ai adressé un mail, personne n'y a répondu. Quand j'ai téléphoné personne n'a répondu. Je vous remercie de votre suite.</p>	<p>L'axe 2 du PCAET qui porte sur les mobilités propose notamment des actions d'information/sensibilisation qui pourront répondre à cette préoccupation.</p>
8	<p>Pour réduire la pollution engendrée par les mobilités, la création de pistes cyclables et l'amélioration des transports en commun ne suffiront probablement pas. La voiture reste le mode de déplacement principal ; concernant le transport des marchandises, le camion est également prédominant. Aujourd'hui la circulation routière est saturée et nos routes ne sont plus adaptées !</p> <p>Depuis plusieurs années on voit apparaître beaucoup de ralentisseurs, chicanes... Cela crée beaucoup de freinages et accélérations qui augmentent la pollution. Ces dispositifs pourraient être remplacés par des feux récompenses et/ou des radars ! Il serait bon de remplacer les feux tricolores, par des rond- point ou prévoir l'optimisation de ces feux par une détection des véhicules évitant ainsi les arrêts inutiles.</p> <p>Il serait temps de prévoir des déviations locales de nos villages sinistrés, avec des ronds-points adaptés au trafic et des créneaux de dépassement.</p> <p>Voir la possibilité de créer une déviation de la RD191 à Nézel type « RPM » qui permettrait de désengorger tout le secteur d'Aubergenville à Epône.</p> <p>Retrouvez notre proposition de déviation locale à travers cette VIDEO.</p>	<p>L'axe 2 du PCAET qui porte sur les mobilités propose des actions permettant de développer des solutions de déplacement alternatives au déplacements seuls dans des véhicules classiques. Le PCAET n'aborde pas spécifiquement l'aménagement des voiries. Il renvoie toutefois au schéma directeur cyclable de GPS&O qui intègre cette dimension.</p>

	Contributions	Réponses de GPS&O
9	<p>DEVELOPPER LE PLUS POSSIBLE LES JARDINS FAMILIAUX LES JARDINS SCOLAIRES LA PLANTATION D'ARBRES FRUITIERS DANS L'ESPACE PUBLIC CONSERVATOIRE DES ESPACES VERTS RESTANTS CANTINES SCOLAIRES BIO LOCAL SUR PLACE SOUSTRAITES AUX ENTREPRISES GENRE SODEXO REPRISE GESTION DE L'EAU EN REGIE MUNICIPALE OU INTERCOMMUNALE AIDES AUX AGRICULTEURS POUR SE CONVERTIR AU BIO CONTROLE EFFICACE POLLUTION ATMOSPHERIQUE DES INDUSTRIES VELOS LIB ELECTRIQUES COURS CUISINE PRIMAIRES COLLEGES LYCEES REPAS SCOLAIRES GRATUITS SYSTEME MUNICIPAL PAR INTERNET DE PARTAGE REPAS TRAJETS GARDE ENFANTS ANIMAUX AIDE PERSONNES AGEES TRAVAIL DE POTAGER UTILISATION APPAREILS BRICOLAGE JARDINAGE COMPETENCES.</p>	<p>Le Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) de GPS&O intègre dans son règlement des coefficients d'espace de pleine terre dans l'ensemble des zones urbaines avec un dispositif de trame verte urbaine complémentaire (Cœur d'ilot et lisière de jardin, espace collectif végétalisé, boisements urbains, arbres et alignements d'arbres identifiés), de zones naturelles de jardin (zones NJ), dans les parcs et espaces publics en milieu urbain. Il comprend une orientation d'aménagement et de programmation (OAP) Trame verte et bleue et Paysages.</p> <p>GPS&O a, pour 2021, un fond de subventions aux associations afin de soutenir des projets d'agriculture urbaine.</p> <p>Deux actions du PCAET traitent de l'agriculture urbaine, de la nature en ville, et de la préservation des espaces non artificialisés :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 4.3 Favoriser les produits locaux pour raccourcir les circuits de distribution : Sensibiliser les citoyens et renforcer les liens entre territoires ruraux et urbains (voir fiche charte agricole 5.1.a et 5.1.b), appui auprès d'associations existantes, initiatives de jardins et de potagers partagés. • 5.5 Naturaliser (végétaliser nos espaces urbains) et désartificialiser les sols. <p>Concernant la restauration collective, trois actions du PCAET accompagnent ce sujet :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Action 4.3 Favoriser les produits locaux pour raccourcir les circuits de distribution ; • Action 5.9 Soutenir les systèmes économes en intrants et accompagner le développement des pratiques agronomiques alternatives ; • Action 5.12 Accompagner les nouvelles démarches agro-environnementales et proposer des formations courtes et adaptées aux professionnels agricoles locaux. <p>Concernant les cours de cuisine et les repas gratuits au sein des écoles, ils relèvent de la compétence et donc du choix de chaque commune.</p> <p>Le PCAET est un outil qui participera à la sensibilisation et à une meilleure connaissance en matière de qualité de l'air, non seulement des citoyens mais également des entreprises du territoire. Il accompagne vers des pratiques et des actions (mobilité, travaux du bâtiment...) permettant une amélioration de la qualité</p>

		<p>de l'air. GPS&O n'est cependant pas légalement compétente pour un contrôle des entreprises sur ce sujet.</p> <p>Le développement de la pratique du vélo relève de l'action 2.2 Développer les mobilités actives du PCAET qui met en avant le schéma directeur cyclable de GPS&O.</p> <p>La création de plateformes d'échanges d'offres de services n'est actuellement pas intégrée au PCAET. Il n'a pas vocation à intégrer in extenso l'ensemble des politiques territoriales et notamment communales. Son rôle d'animation peut toutefois permettre aux communes d'adapter leurs politiques si elles le souhaitent.</p>
--	--	--

Contributions	Réponses de GPS&O
<p>10 Je suis un particulier. J'ai participé à la campagne électorale en Mars dernier dans la liste Vaux Village, avec une orientation marquée dans notre programme vers une « rupture » écologique.</p> <p>Je vous adresse ci-joint tous les éléments que je considère réalisable au sein de notre commune et qui a fait l'objet de notre campagne, et qui permettront d'enrichir votre démarche.</p> <p>Un village en éco-transition ET SI Vaux-sur-Seine devenait l'un des 2000 villages en transition à travers le monde et l'un des 150 en France ?</p> <p>Dans la continuité des expressions des Vauxois pendant le « Grand Débat National », sa mise en œuvre à court ou moyen terme consistera à :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Partager une vision commune de cette démarche de transition, <ul style="list-style-type: none"> • Échanger, partager, proposer des orientations, des idées, des réalisations et décider d'actions de manière ouvertement participative, 2. S'orienter vers une démarche alimentaire locale et responsable, <ul style="list-style-type: none"> • Exploiter certains terrains communaux pour créer des potagers, replanter des arbres fruitiers, engager l'opportunité de créer une ferme locale, dans la perspective de produire nos propres légumes à destination de la cantine scolaire. • Soutenir le projet existant « Les incroyables comestibles », tout en rejoignant le réseau d'AMAP (Association pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne), • Développer les connaissances des Vauxois en permaculture, • Revitaliser le marché de Vaux dans cette dynamique « locavore » et BIO, 3. Définir des orientations éco-volontaristes pour nos transports, <ul style="list-style-type: none"> • Accélérer des choix de modalités de transport plus propres pour la commune (transport scolaire collectif, S'Cool bus, véhicules propres en mairie, nouvelles bornes électriques parking rue du Tertre), • Promouvoir la mise en œuvre du projet voies cyclables (Triel-Vaux-Meulan / cf charte paysagère rédigée en 2011, Schéma Directeur Cyclable 2019/2027 défini par GPS&O) et créer un réseau de places de parking vélo, • Reprendre les études déjà réalisées et repenser l'utilisation de la Seine comme moyen de transport, • Nous serons à l'initiative de la réduction des transports par la création d'espaces de Coworking / Télétravail, pour salariés ou indépendants en exploitant l'arrivée de la fibre à Vaux-sur-Seine (par ex ancienne mairie) 4. Accompagner les opportunités de rénovation thermique et énergétique pour les locaux municipaux et des particuliers dans une démarche éco-responsable, <ul style="list-style-type: none"> • S'associer avec « Énergies Solidaires », structure de l'ADEME de Carrières-sous-Poissy, pour accompagner tous les Vauxois ayant des projets d'amélioration thermique ou énergétique de leur logement, dans le dédale des aides, subventions, crédit d'impôt, afin d'optimiser financièrement les travaux, • Créer des réserves d'eau de pluie grâce aux toitures des écoles, centre de loisirs, gymnase/Cosec et les utiliser pour l'arrosage communal des espaces verts (dont le terrain de foot). • Étudier la faisabilité de la réalisation d'un « écoquartier » et considérer des alternatives à la construction « béton ». 	<p>Le programme d'actions du PCAET est un outil d'animation de la transition écologique sur le territoire. Il a été conçu en partenariat avec une centaine d'acteurs du territoire et sera amené à évoluer en faisant l'objet d'une démarche participative des citoyens.</p> <p>Les actions 4.3 « Favoriser les produits locaux pour raccourcir les circuits de distribution » et 5.9 « Soutenir les systèmes économes en intrants et accompagner le développement des pratiques agronomiques alternatives » répondent aux enjeux d'alimentation locale, saine, de saison, faiblement traitée, ayant un impact positif sur le climat. Les leviers d'actions envisagés sont notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Permettre l'accès des Hubs aux producteurs locaux ; • Favoriser la consommation de produits agricoles locaux (travail sur les cantines collectives, d'entreprises ou d'école) à travers une charte agricole ; • Valoriser les labels locaux existants ; • Accompagner les cantines collectives ; • Stimuler la transformation locale des produits ; • Sensibiliser les citoyens et renforcer les liens entre territoires ruraux et urbains ; • Sensibiliser le grand public aux activités et métiers ruraux (agricole et forestiers) : appui auprès d'associations existantes, initiatives de jardins et de potagers partagés ; • Renforcer l'attractivité des secteurs ruraux et d'améliorer les relations urbain/rural. <p>La thématique des transports est traitée à travers l'axe stratégique n°2 du PCAET « Développer une mobilité adaptée à la diversité de l'espace et respectueuse de l'environnement et de la santé. ».</p> <p>La rénovation thermique et énergétique des bâtiments relève du premier axe du PCAET. GPS&O est partenaire d'Energies Solidaires dans l'animation du réseau FAIRE (espace info énergie) sur le territoire, mais également dans le cadre du projet de plateforme territoriale de la transition énergétique qui permettra un accompagnement des porteurs de projets de rénovation de bâtiments. Il s'agira d'un accompagnement technique mais également financier avec une information sur les aides existantes.</p> <p>L'économie circulaire et le traitement des déchets relèvent de l'action 4.3 Sensibiliser les citoyens et les entreprises aux pratiques d'économie circulaire, de réduction des déchets et de recyclage. Pour aller plus loin sur cette thématique, il</p>

<p>5. Mettre en œuvre les expériences réussies d'économie circulaire et de traitement des déchets.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Créer un centre local d'échange, de partage et de réparation de produits ou marchandises, à l'identique des « Boutiques du partage », « Repair café », ateliers pédagogiques de savoir-faire (fabriquer sa lessive, ...), • Rejoindre les réseaux existants (Clean Up Day ...), organiser, soutenir et participer aux journées publiques de ramassage de déchets (trottoirs, bords de seine, sentiers, forêt...) en développant une vigilance accrue contre le dépôt sauvage des déchets et sanctionner les contrevenants. <p>6. Confirmer ou créer à Vaux sur Seine les compétences nouvelles liées à ces défis,</p> <ul style="list-style-type: none"> • Promouvoir ces nouvelles compétences sur les nouveaux métiers impactant l'environnement et accompagner nos entreprises pour entrer dans ces thématiques (qualification RGE par exemple). • Générer des emplois de réinsertion grâce aux différents projets (ferme, ateliers de réparation, projets écoresponsables ...) • En partenariat avec l'école, les entreprises exerçant dans l'environnement, et « Energies solidaires », sensibiliser les enfants à cette démarche de transition et déployer des ateliers scolaires « Ecogestes ». Cela existe déjà dans des communes voisines, ET SI on le réalisait pour nous et nos enfants ? 	<p>faut retenir l'engagement de GPS&O à travers le Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA).</p> <p>Permettre un développement des compétences des professionnels liées à la performance énergétique des bâtiments est également un enjeu du PCAET. Les professionnels du bâtiment pourront bénéficier de formations et auront la possibilité de s'engager et, voire, reconnaître ces compétences à travers la signature d'une charte qualité.</p> <p>Concernant la sensibilisation aux écogestes de sobriété énergétique, ainsi que de prévention des déchets, GPS&O subventionne deux dispositifs animés par Energies Solidaires : le Défi Energie et le Défi Presque 0 Déchets. Ces deux défis sont ouverts gratuitement à l'ensemble des habitants du territoire. Ils permettent, sous un format ludique, d'approcher ces thématiques et de réduire les impacts environnementaux personnels.</p>
---	--

Contributions		Réponses de GPS&O
11	<p>Cette contribution s'inscrit dans les réflexions sur l'axe stratégique n°2 et plus particulièrement les actions :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 2.3 : Mettre en place un système de transports en commun efficace et adapté à tous • 2.4 : Développer et favoriser le covoiturage • 2.7 : Mise en place de hubs multimodaux-multiservices sur le territoire <p>Objet : Créer un pôle d'échanges multimodal de référence à l'échelle régionale entre la sortie 10 de l'A13 et la gare d'Épône-Mézières</p> <p>1. <u>Un contexte favorable avec les réflexions en cours sur le devenir du quartier de la gare d'Épône-Mézières</u></p> <p>La gare d'Épône-Mézières présente la particularité d'être la seule gare des Yvelines située à proximité immédiate de l'autoroute A13. De plus, elle permet de rejoindre les gares de St Lazare avec la ligne J aujourd'hui, le RER E à horizon de fin 2014, mais aussi la gare de Montparnasse (via Versailles Chantiers) avec la ligne N.</p> <p>Une concertation a été lancée le 14 novembre 2020, portant sur le devenir du quartier de la gare, sur un périmètre compris entre la RD113 au Sud et la voie ferrée au Nord (+ la ZAC des Ardilles, située entre l'A13 et la voie ferrée) :</p> 	

<p>Les premiers éléments qui ont été communiqués par GPS&O en ouverture de la concertation font état d'un projet de création, au Sud des voies ferrées, de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Un parking en silo de 600 places à l'emplacement de l'actuel parking de la gare sur la commune d'Epône, • Un second parking de 250 places, côté Mézières, • Une gare routière réaménagée avec 6 quais destinés à accueillir 8 lignes de bus, l'offre pour rejoindre la gare d'Epône-Mézières depuis les 2 communes, ainsi que depuis les communes de la rive droite (Gargenville, Issou, Porcheville) étant renforcée. <p>Ce futur quartier requalifié accueillera d'autres équipements publics (école intercommunale, gymnase, crèche), des commerces et de l'habitat, notamment sur les emplacements de la friche industrielle Turboméca.</p> <p>Le projet actuel (parkings et quais de la gare routière) est dimensionné pour répondre à des besoins locaux, estimés à partir d'une projection des trafics attendus à horizon 2024 avec l'arrivée du RER E.</p> <p>Or, les caractéristiques uniques de cette gare (à proximité immédiate de l'A13) peuvent représenter une formidable opportunité pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> • « Dé-siloter » l'autoroute A13 (cf. action 2.3 du PCAET), • Créer un hub permettant de rejoindre en Transports en commun les principaux pôles d'attraction de l'Ouest de l'Île-de-France : Paris et La Défense avec le RER E, Versailles avec la ligne N du Transilien, Cergy et St Quentin en Yvelines avec des lignes de bus Express (cf. action 2.7 du PCAET) • Favoriser le covoiturage, ce pôle se situant à la confluence du Mantois, du Vexin et de la vallée de la Mauldre (cf. action 2.5 du PCAET) <p>2. <u>La réussite exemplaire de la gare routière de Briis-sous-Forges</u></p> <p>Créée en 2006, la gare autoroutière de Briis-sous-Forges offre 340 places de parking et 6 lignes de bus rabattent les habitants du Pays de Limours et du Dourdannais sur ce pôle multimodal. Elle permet de prendre une ligne Express (91-02, 91-03, 91-04) pour rejoindre la gare de Massy-Palaiseau, Dourdan, la ZA de Courtaboeuf,... Elle est utilisée aujourd'hui par plus de 1.200 personnes chaque jour. L'une des clés de son succès est sa proximité immédiate avec l'autoroute, une configuration qu'il serait possible de retrouver à Epône-Mézières <u>si un pôle d'échange multimodal était implanté dans la zone verte hachurée de la carte présentée ci-dessus.</u></p> <p>3. <u>Un pôle d'attractivité pour de nombreux habitants</u></p> <p>Le tronçon de l'A13 entre Epône et Les Mureaux voit aujourd'hui passer plus de 100.000 véhicules par jour, avec des encombrements fréquents en période de pointe du matin, dus aux déplacements pendulaires vers Paris, La Défense et l'Ouest Parisien (Versailles, St Quentin-en-Yvelines,...).</p>	
--	--

Positionné à proximité immédiate de l'autoroute, le pôle d'échanges multimodal représenterait une alternative pour un grand nombre d'habitants du Mantois, du Vexin et de la Vallée de la Mauldre (RD191), voire ceux de l'Est du Département de l'Eure jusqu'à Vernon qui utilisent quotidiennement l'A13 aujourd'hui.

4. Les facteurs-clés nécessaires au succès de ce pôle multimodal

Si l'ambition affichée est bien de « développer une mobilité adaptée à la diversité de l'espace et respectueuse de l'environnement », il est nécessaire que le pôle d'échanges multimodal offre des solutions compétitives en termes de temps de parcours pour rejoindre Paris et les grands pôles de l'Ouest Parisien, ce qui suppose :

- Une offre de stationnement VP suffisamment dimensionnée,
- Des places de stationnement réservées pour le covoiturage (par exemple, avec une zone de stationnement en fonction de la zone de destination finale),
- Une offre de rabattement en bus pour inciter à l'utilisation des TC dès l'origine du déplacement,
- Un accès aisé pour sortir puis rentrer sur l'A13, ce qui suppose la création d'une nouvelle sortie 1 km en amont de la sortie 10 en provenance de Mantes ; la SAPN a déjà réalisé une étude en ce sens : <https://transamo.fr/portfolio/amenagement-dun-site-de-co-modalite/>. *limiter le temps imposé par la rupture de charge est essentiel pour que l'alternative au trajet en voiture soit acceptable,*
- Un cheminement sécurisé et rapide pour rejoindre les quais de la gare RER

Dans un second temps, la liaison entre la RD28 et l'A13 prévue dans le SDY facilitera l'accès à ce PEM pour les habitants de la rive droite, ce qui permettra de désengorger le Pont de Rangipont (sur la RD130) entre Gargenville et Epône https://www.yvelines.fr/wp-content/uploads/2016/12_SDY_Actualise_2015_V201511301448902723310.pdf

5. Un projet nécessitant un travail en collaboration entre l'ensemble des collectivités concernées

GPS&O dispose de la légitimité pour porter ce projet, mais il nécessite une implication active de la Région Ile-de-France et d'Ile-de-France Mobilités, du Conseil Départemental des Yvelines, de l'Etat et de la SAPN.

Toutes ces collectivités sont engagées dans des démarches de mise en valeur d'une mobilité durable, ce qui devrait faciliter l'agrégation de leurs volontés au soutien de ce projet ambitieux.

6. Les obstacles à la réalisation du projet

Si l'intérêt de la création d'un pôle d'échanges multimodal en connexion avec la gare d'Epône-Mézières apparaît évident, sa concrétisation se heurte à un certain nombre d'obstacles **qui ne pourront être surmontés qu'avec une volonté politique affirmée.**

Parmi ces difficultés, on peut citer :

- La nécessité de créer un nouvel échangeur sur l'A13, ainsi que les voiries permettant une circulation aisée et sécurisée vers ce nouvel équipement,
- La classification de la zone ciblée pour l'implantation du pôle d'échanges multimodal en PPRI Vert, ce qui ne permet pas d'implanter un parking en silo, cette contrainte pouvant être dépassée grâce à une

<p>surface disponible suffisante pour accueillir l'ensemble des équipements (voiries, stationnements, arrêts de bus) de plein pied,</p> <ul style="list-style-type: none"> • La nécessité d'adapter le PLUi de GPS&O pour rendre possible les aménagements nécessaires, • La requalification nécessaire de la ZI des Ardilles, située à proximité immédiate <p>En conclusion, ce projet entrerait totalement en phase avec les objectifs du PCAET et la requalification du quartier de la gare d'Epône-Mézières doit être vue comme une opportunité. Les obstacles à lever sont réels et compte tenu de la nécessité d'engager rapidement les premiers travaux pour que les équipements nécessaires soient livrés d'ici fin 2014, GPS&O pourrait lancer à court terme une étude technique sur la faisabilité de ce projet.</p>	<p>Cette contribution très riche, documentée et opérationnelle sera transmise aux directions « mobilité » et « projet EOLE » de GPS&O pour leur analyse et l'enrichissement des réflexions et études portées par ces directions métiers.</p>
--	--

Contributions	Réponses de GPS&O
<p>12 La loi du 8 novembre 2019 prévoit de réduire de 40% nos émissions de gaz à effet de serre à l'horizon de 2030. L'Union Européenne envisage actuellement d'assigner à la France une cible plus ambitieuse encore. Cela signifie qu'en moins de deux mandats municipaux, il nous faudra réduire de près de moitié nos émissions de gaz à effet de serre. Cet objectif ne pourra être réalisé que si les collectivités territoriales s'engagent drastiquement dans l'isolation des bâtiments publics, la promotion des mobilités douces et des transports collectifs, la production d'énergie renouvelables notamment en développant les réseaux de chaleur alimenté par la biomasse et les biogaz ; l'économie circulaire en promouvant le recyclage des déchets et la récupération de la chaleur fatale, l'offre d'une alimentation collective locale, biologique moins carnée, des achats responsables et limiter l'artificialisation des sols. Le code de l'environnement oblige les Collectivités territoriales à réaliser un Plan Climat Air Energie territorial pluriannuel fixant des objectifs de réduction des émissions de GES, de la pollution, des atteintes à la biodiversité et un programme d'action.</p> <p>LES OBJECTIFS DU PCAET DE LA CU GPS&O CONSISTENT PRINCIPALEMENT À:</p> <ul style="list-style-type: none"> › réduire la consommation énergétique de 36% d'ici 2050; › réduire les émissions de gaz à effet de serre de 64% d'ici 2050; › porter la part des énergies renouvelables (EnR) à 20% d'ici 2030 et 40% d'ici 2050; › réduire les émissions de polluants atmosphériques de 55% d'ici 2030 et 71,5% d'ici 2050. <p>POUR ATTEINDRE CES OBJECTIFS, LA CU GPS&O A CONÇU UN PROGRAMME D' ACTIONS AUTOUR DES AXES SUIVANTS:</p> <p>Axe 1 Promouvoir la sobriété et améliorer la performance énergétique et climatique des bâtiments;</p> <p>Axe 2 Développer une mobilité adaptée à la diversité de l'espace et respectueuse de l'environnement et de la santé;</p> <p>Axe 3 Développement les énergies renouvelables sur le territoire;</p> <p>Axe 4 Développer une économie durable et inclusive, en mobilisant les acteurs économiques, les collectivités et les citoyens du territoire;</p> <p>Axe 5 Accompagner l'évolution des modes de production agricoles et d'alimentation et adapter le territoire aux changements climatiques.</p> <p>Ce programme se décline en 44 actions, avec une échéance moyenne de cinq ans, incluant une évaluation à mi-parcours avec production d'un bilan intermédiaire.</p> <p>Le document se fixe des objectifs de résultats sans obligations de moyens. Comme le note l'autorité environnementale : « L'objectif d'augmentation de la part des énergies issues de sources renouvelables ne satisfait pas l'ambition de neutralité carbone portée la loi n°2019-1147 du 8 novembre 2019 relative à l'énergie et au climat. Le projet de PCAET manque ainsi d'ambition vis-à-vis de l'atteinte des objectifs d'augmentation de la part d'énergie renouvelable et de réduction des émissions de gaz à effet de serre » Le bilan carbone réalisé pour les besoins du PCAET est instructif. La production d'énergie renouvelable sur le territoire représente 2,7% de la consommation finale, ce qui est très inférieur à la moyenne nationale (16%) et en deçà des objectifs fixés</p>	<p>Le PCAET est un outil d'animation collaborative.</p> <p>La CU a une obligation de résultats (vis-à-vis des objectifs qu'elle se fixe), pas de moyens.</p> <p>La loi énergie climat a été promulguée le 8 novembre 2019, le PCAET avait été déjà finalisé et n'a pas pu intégrer les nouveaux objectifs. Il le fera lors de son évaluation de mi-parcours.</p>

<p>par la loi (20%) Les estimations tendanciennes des consommations d'énergie (p10, stratégie territoriale) montrent que le peu de réduction obtenue est le fait des ménages et de l'industrie. Les émissions de transport et du tertiaire n'ont pas diminué, ce qui montre l'inaction des autorités locales en la matière. A priori, les émissions de GES devraient diminuer de 31% au rythme actuel entre 2012 et 2050 (p11, stratégie territoriale) ce qui est très insuffisant au regard de l'objectif de neutralité carbone fixé par la dernière version de la Stratégie Nationale Bas carbone (SNBC). La stratégie prévoit au total, une réduction des 2/3 des émissions de GES. Or La loi de 2019 prévoit de les diviser par 8,5 à l'horizon 2050. Le scénario de transition prévoit la production de 17% de nos besoins énergétiques en 2030 par des ENR et 40% en 2050. C'est très insuffisant. Le Grenelle de l'environnement prévoyait déjà de produire 20% d'ENR en 2020... La CU ne compte même pas atteindre cet objectif en 2030. Plus globalement, comme le note l'Etat : « Les potentiels de réduction des consommations d'énergie et des émissions de gaz à effet de serre n'ont pas été évalués globalement ou par secteur ; (...). L'évaluation des potentiels de réduction est requise par la réglementation: il doit donc en être fait mention, ou précise si les objectifs fixés par la stratégie permettent d'exploiter l'ensemble des potentiels sectorisés » (Synthèse de l'Avis de l'Etat , p1) Concernant la pollution de l'air, le document ne propose quasiment rien en matière de lutte contre la pollution de l'air, au point que la Préfecture « recommande d'une part de mieux intégrer les actions préconisées par le PPA et sa feuille de route, et d'autre part d'établir des actions de réduction de l'exposition de la population à une mauvaise qualité de l'air, particulièrement des actions d'aménagement en lien avec les documents d'urbanisme. » (Synthèse de l'Avis de l'Etat, p4)</p> <p>AXE 1 » PROMOUVOIR LA SOBRIÉTÉ ET AMÉLIORER LA PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE ET CLIMATIQUE DES BÂTIMENTS; L'axe 1 ne comporte aucune mesure concrète à l'exception de la création d'une « plateforme de la rénovation et de la transition énergétique ». Or un tel dispositif existe déjà, c'est le SARE (Service d'accompagnement à la rénovation énergétique, qui a pris le relais des espaces info énergie (animé par l'association « énergies solidaires » en partenariat avec l'ADEME). Pour le reste, la CU ne prévoit que des opérations de sensibilisation. Aucun investissement n'est prévu (à l'exception de 250 000€ pour le développement de la plateforme). Le document fait totalement l'impasse sur le tertiaire privé. Le document ne prévoit même pas de calendrier prévisionnel d'isolation des bâtiments publics qui relèvent de la compétence de la CU (comme les piscines etc..). S'il évoque une modification de la réglementation, il n'avance aucune recommandation concrète, ce que déplore l'Etat : « le PLUi pourrait évoluer afin de favoriser la rénovation énergétique des bâtiments par l'extérieur, en autorisant un dépassement des règles relatives au gabarit pour les constructions faisant preuve d'exemplarité énergétique, et en imposant des exigences énergétiques fortes pour les bâtiments situés en secteur EcoQuartiers ». (Synthèse de l'Avis de l'Etat, p2) Le document prévoit de créer moins de 5 emplois équivalent temps plein (etp) sur ce volet...</p> <p>AXE 2 » DÉVELOPPER UNE MOBILITÉ ADAPTÉE À LA DIVERSITÉ DE L'ESPACE ET RESPECTUEUSE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA SANTÉ; Cet axe ne porte que sur des actions de sensibilisation. Le plan vélo de 2019 est évoqué, mais aucun investissement supplémentaire n'est prévu en dehors des « actions en cours » qui ne sont pas listées... idem pour le développement des transports collectifs. Ainsi, le développement du réseau cyclable n'est pas cartographié, ni budgété. Il n'est prévu aucune subvention à l'achat de vélo électrique.</p>	<p>La dernière version de la Stratégie Nationale Bas carbone (SNBC) a été rendue publique au début de l'année 2020. Elle n'a pas pu être intégrée aux objectifs du PCAET.</p> <p>Elle le sera lors de son évaluation de mi-parcours.</p> <p>Les objectifs du Grenelle sont nationaux et non homogènes à l'échelle du territoire. Chaque territoire définit ses objectifs en fonction de ses potentiels et moyens.</p> <p>La marche de départ est très haute (nous ne couvrons que 2,7% de nos consommations par des ENR) d'où une étape à 17% en 2030 (dans 10 ans).</p> <p>Ces éléments ont été produits par le bureau d'étude. Les potentiels maximaux de réduction de consommation, d'émission et de production d'ENR correspondent au scénario dit volontariste qui a été étudié (il pousse tous les curseurs à leur maximum).</p> <p>Le seul potentiel qui n'est pas maximisé est celui des consommations d'énergies car fortement lié à notre capacité de rénovation des bâtiments. Une forte dynamique doit être mise en route.</p> <p>Les secteurs à enjeux sont identifiés.</p> <p>Une mise en cohérence avec le PLUI devrait être engagée.</p> <p>L'amélioration de la qualité de l'air représente un effet induit de nombreuses actions du PCAET (rénovation et sobriété du bâti, décarbonation des mobilités, décarbonation de l'énergie...).</p> <p>Le SARE offre un financement minimal comparable aux financements ADEME (des postes de conseillers).</p> <p>La CU envisage, par ses financements de toucher un très large public à travers le guichet unique proposé (plateforme de la rénovation) y compris les publics précaires et les entreprises du tertiaire.</p> <p>Les diagnostics énergétiques des bâtiments communautaires seront finalisés en 2021. A l'issue un programme d'intervention sera proposé.</p> <p>L'action 3.2 du PCAET intègre la prise en compte par le PLUI des énergies renouvelables, plus largement les modifications futures pourront intégrer les enjeux de la rénovation.</p> <p>L'axe 2 met en cohérence plusieurs politiques communautaires concrètes (schéma cyclable, réseaux GNV et de bornes électriques...)</p> <p>Le PCAET renvoie au plan vélo du schéma cyclable qui est chiffré et dont les tracés sont en cours de précision.</p>
--	--

<p>Il faut intégrer dans le plan d'action des synergies notamment avec la CA de Cergy Pontoise et la CA de St Germain en Laye Boucles de Seine, concernant le développement des mobilités douces du type construction et/ou rénovation de pistes cyclables et de chemins piétonniers. Il n'est pas fait mention d'investissement dans la piétonisation de la voirie. Pour le développement du Gaz naturel de Ville (GNV), il est prévu d'établir un schéma directeur, pour la modique somme de 50 000€, sans qu'il soit prévu que la CU se dote d'une flotte de bus roulant au GNV (il existe pourtant deux stations de GNV aux Mureaux et à Limay) Les modes de transports à l'hydrogène sont à peine cités. Il n'est pas prévu que la CU investisse pour l'implantation de bornes électriques... La fiche d'action 2.6 n'est qu'une collection d'objectifs sans moyens. On se réjouit qu'il soit fait mention dans le volet opérationnel de « pérenniser la dynamique » et de réaliser « un déploiement modulable de la stratégie » entre 2020 et 2025. Les modalités de ce déploiement ne sont pas précisées alors que ce devrait être l'objet de la fiche... Il est envisagé de créer un réseau de navettes fluviales sans autre précision... En bref, aucun investissement n'est programmé dans ce domaine. Aucun calendrier prévisionnel n'a été établi. Les moyens humains prévus sont dérisoires (moins de 10 emplois etp).</p> <p>AXE 3 » DÉVELOPPEMENT DES ÉNERGIES RENOUVELABLES (ENR) SUR LE TERRITOIRE; Il est cocasse de découvrir que la fiche 3.1 porte sur la création d'un schéma directeur énergie, alors que cela devrait normalement être l'objet de ce PCAET A l'exception de la chaleur, il n'est pas prévu que la CU investisse elle-même dans une Société d'Economie Mixte pour produire des EnR, comme les y autorise la loi LTECV de 2015, ni qu'elle accroisse les subventions à l'efficacité énergétique et/ou à la production d'EnR. Comme l'Etat l'indique dans son avis « Si le potentiel de développement des ressources thermiques alimentant des réseaux de chaleur a bien été étudié, il n'y a pas d'étude du développement de ces réseaux ». Or il souligne qu'il « est très fortement recommandé dans le plan d'actions de favoriser la connexion du bâti (résidentiel et tertiaire) à des réseaux de chaleur ». (Synthèse de l'Avis de l'Etat, p2) La cartographie des réseaux de chaleur existants n'a même pas été dressée. La fiche 3.3 évoque la possibilité de monter une coopérative de production d'EnR et de participer à son capital à hauteur de 50% max. Aucune échéance n'est donnée. Le coût n'est pas évalué. Il est ainsi prévu d'installer des méthaniseurs mais aucune enveloppe budgétaire n'est précisée. (La fiche action ne fait que mentionner le coût unitaire du KW de puissance installée et la possibilité de recourir aux subventions de l'ADEME). Il est pourtant précisé que le temps de retour de ce genre d'opération est rapide... On se demande pourquoi les auteurs du document sont aussi réticents à s'engager à gagner de l'argent. Concernant la récupération de la chaleur fatale, il est prévu de lancer une étude sur le potentiel de production ce qui normalement aurait dû être traité dans ce document. Là encore l'enveloppe budgétaire et le calendrier prévisionnel ne sont pas précisés. Il est prévu de réorganiser la filière bois pour inciter les propriétaires de parcelles privées à les exploiter. Le système incitatif à mettre en place n'est pas précisé ni chiffré. En outre, il n'est pas fait mention de la construction de nouvelles chaufferies bois sur le territoire. Seul un vague objectif de « promotion du développement du réseau de chaleur incluant une part biomasse » est évoqué. Ces installations ont pourtant démontré leur rentabilité (cf. l'installation des deux chaufferies bois d'Achères) Concernant le photovoltaïque, il est fait mention des deux projets en cours sur la plaine de Chanteloup et à Gargenville, sans évoquer le lancement de nouveaux. Il n'est question que de sensibilisation. Il est prévu « d'initier des achats d'EnR groupés ». Hélas, rien n'indique dans le rapport quand s'arrêtera l'« initiation ». Aucun objectif de résultat n'est précisé.</p>	<p>GPS&O participe à la communauté yvelinoise de la transition énergétique et écologique (CYTEE) animée par la DDT et qui met en réseaux les animateurs des PCAET.</p> <p>Les échanges avec la CA St Germain Boucles de Seine sont réguliers et à intensifier avec CA Cergy-Pontoise.</p> <p>Le bio GNV est un enjeu important et notamment en discussion avec Ile-de-France Mobilité. Le schéma GNV sera lancé en 2021. Il concerne également les besoins des flottes privées qui seront analysés. L'hydrogène sera étudié dans le cadre du schéma directeur énergie (action 3.1)</p> <p>Le projet expérimental Green Deliverer de cargo électrique reste actif.</p> <p>Les budgets des projets s'inscrivent dans différentes politiques communautaires (schémas cyclables...), ou projets partenariaux. Les investissements ne sont pas directement valorisés dans le PCAET</p> <p>Le schéma directeur énergie est une action longue et technique à élaborer et mettre en œuvre.</p> <p>Le PCAET est un outil de mise en cohérence des actions. Le schéma énergie est un outil ciblé de déploiement opérationnel de projets de production d'énergie. C'est une action du PCAET tout comme le schéma cyclable.</p> <p>Le schéma énergie définira les projets à développer sur le territoire et le mode de portage : privé, public, SEM, SPL... De nombreuses solutions sont possibles en fonction des projets.</p> <p>Le schéma directeur énergie inclus l'étude de développement des réseaux de chaleur publics et privés. Les réseaux communautaires disposent de leur propre schéma directeur, une dimension territoriale plus large sera apportée.</p> <p>L'opportunité d'un éventuel investissement sera à regarder au cas par cas lors de l'émergence des projets et des capacités de GPS&O.</p> <p>Il s'agit principalement d'accompagner l'émergence de projets privés.</p> <p>L'ensemble de ces points sont investigués dans l'action 3.1 sur l'élaboration du schéma directeur énergie, l'ensemble des filières seront précisément investiguées. Un zonage fin des opportunités sera fait dans ce cadre.</p> <p>Un travail prospectif préalable est à engager.</p>
--	---

<p>Il n'est pas envisagé d'accroître le potentiel de production d'hydroélectricité ni la géothermie, alors que le potentiel de la CU est important et que ces sources d'EnR sont très rentables. (C'est la raison pour laquelle Total et le syndicat intercommunal SEY envisage sérieusement d'investir dans des mini centrales hydrauliques en bord de Seine). L'Etat lui-même note dans son avis : que la géothermie, « cette énergie non délocalisable constitue une ressource à déployer »</p> <p>AXE 4 » DÉVELOPPER UNE ÉCONOMIE DURABLE ET INCLUSIVE, EN MOBILISANT LES ACTEURS ÉCONOMIQUES, LES COLLECTIVITÉS ET LES CITOYENS DU TERRITOIRE; Il n'est plus question de recyclage ni de récupération de la chaleur fatale, alors que le document stratégique prévoyait qu'elle représente 35% de la production des EnR produites sur le territoire dans le mix énergétique en 2050. Là encore il n'est question que d'opérations de sensibilisation et de lancement de réflexions. L'autorité environnementale note « que ces actions restent au stade de déclarations d'intentions, car les actions ne sont pas toujours budgétées et les partenariats ne sont pas identifiés. » De fait, aucune mesure concrète n'est avancée pour réduire les déchets (à l'exception de l'acquisition de 200 composteurs au bénéfice de la CU), pour favoriser leur recyclage (en subventionnant par exemple des recycleries ou des repair café...) pour offrir une alimentation bio et locale aux scolaires, ou même lutter contre le gaspillage alimentaire... La CU devrait proposer l'instauration d'une redevance incitative, autrement dit une facturation de la collecte au poids des déchets non triés en lieu et place de la taxe sur l'enlèvement des ordures ménagères (TEOM), notamment en zone pavillonnaire, puisque selon l'ADEME, un tel dispositif réduit en moyenne d'un tiers la collecte d'ordure ménagères par tête. En matière de qualité de l'air, il est là encore prévu de sensibiliser les publics et d'installer des capteurs pour un coût de 10 000€. Rien n'est prévu pour réduire ces pollutions... L'autorité environnementale note « l'absence d'actions en faveur de la réduction des nuisances sonores sur les infrastructures existantes ». Qui sont pourtant l'une des premières causes de morbidité en Ile de France.</p> <p>AXE 5 » ACCOMPAGNER L'ÉVOLUTION DES MODES DE PRODUCTION AGRICOLES ET D'ALIMENTATION ET ADAPTER LE TERRITOIRE AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES. A part un point sur la végétalisation des zones urbaines et de la désartificialisation des sols, rien de bien concret n'est mentionné dans le plan. La CU pourrait instaurer des aides complémentaires à la reconversion des exploitations vers l'agriculture biologique L'autorité environnementale déplore l'absence d'analyse récente et des impacts de l'étalement urbain sur la biodiversité.</p> <p>En conclusion, la CU a mis près de 6 ans à établir une PCAET qui se fixe des objectifs de résultats totalement insuffisants au regard des cibles fixées par la loi, sans aucune obligation de moyen. L'autorité environnementale note d'emblée « qu'il manque d'ambition en matière d'énergie (développement des énergies renouvelables, baisse de la consommation dans les bâtiments), car les objectifs du PCAET de la CU GPS&O sont en deçà des objectifs nationaux et régionaux. De plus, au-delà des grands principes qu'il adopte, l'efficacité de ce plan pour atteindre les objectifs visés n'est pas suffisamment démontrée ». Ses fiches actions recommandent des opérations de sensibilisation qui sont déjà mises en œuvre sur le territoire depuis plus de 15 ans pour la plupart. Ces fiches recommandent la réalisation d'études technico-économiques qui auraient dû figurer dans ce document. C'est à se demander sur quelle base les auteurs se fondent pour établir leurs recommandations.</p>	<p>Ce point est en partie mutualisé avec l'action 3.1 sur l'élaboration du schéma directeur énergie.</p> <p>Plusieurs industriels ont contribué au PCAET. Des partenariats seront ciblés dans le cadre du futur contrat de relance par la transition écologique (CRTE).</p> <p>L'action 4.6 renvoie notamment au plan de prévention des déchets qui déploie des actions chiffrées et objectivées.</p> <p>Il s'agit du préalable pour aider à caractériser plus finement les enjeux en complément des modélisations d'AI RPARIF. Un plan de prévention du bruit, distinct du PCAET sera élaboré en 2021.</p> <p>A travers les actions GEMAPI, le PLUI et la charte agricole et forestière, le volet adaptation est très complet. Des solutions de paiement pour service environnemental auprès des agriculteurs sont notamment à l'étude avec l'agence de l'eau Seine Normandie. Le PCAET se base sur les éléments du PLUI sur la question de l'étalement urbain.</p> <p>L'élaboration du PCAET a démarré durant le second semestre 2016 et le projet a été délibéré en décembre 2019 soit une durée d'élaboration de 3 ans et demi. Plusieurs territoires voisins sont en phase d'état des lieux.</p>
--	---

<p>Faute d'estimation des potentiels, des coûts et du retour sur investissement de la production d'EnR, il est même étonnant que le prestataire ait pu établir un mix énergétique prévisionnel en 2050... Ce document est en soit une performance : C'est le PCAET le moins contraignant et le moins cher de France. Il comporte des centaines de pages sans rien proposer de concret. C'est un splendide monument de « green washing ». De la part de la plus grande Communauté Urbaine de France, c'est totalement désolant...</p>	
--	--

Contributions	Réponses de GPS&O
<p>13 Votre programme comporte trop de mesures d'information, de communication et de sensibilisation et pas assez de mesures concrètes, chiffrées et budgétisées.</p> <p>AXE 1 » PROMOUVOIR LA SOBRIÉTÉ ET AMÉLIORER LA PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE ET CLIMATIQUE DES BÂTIMENTS Il manque un échéancier et une liste des bâtiments publics concernés par la rénovation et l'isolation. Il manque un plan de subventions publiques aux propriétaires de bâtiments privés pour la rénovation énergétique de leur logement.</p> <p>AXE 2 » DÉVELOPPER UNE MOBILITÉ ADAPTÉE À LA DIVERSITÉ DE L'ESPACE ET RESPECTUEUSE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA SANTÉ; Le développement du réseau de pistes cyclables n'est pas cartographié, ni budgété (alors que le plan vélo est lancé depuis 2019). Quid d'une subvention à l'achat de vélo électrique. Il faut intégrer dans le plan d'action des synergies notamment avec la CA de Cergy Pontoise et la CA de St Germain en Laye Boucles de Seine, concernant le développement des mobilités douces du type construction et/ou rénovation de pistes cyclables et de chemins piétonniers. Il manque un plan d'amélioration de la piétonisation en centre-ville. Il manque un plan de déploiement de bornes électriques. Il manque la budgétisation et le détail des navettes fluviales évoquées dans le plan.</p> <p>AXE 3 » DÉVELOPPEMENT DES ÉNERGIES RENOUVELABLES (ENR) SUR LE TERRITOIRE; Pourquoi ne pas créer une Société d'Economie Mixte pour produire des énergies renouvelables ? Il manque une enveloppe budgétaire pour l'installation des méthaniseurs. Il manque un budget et un calendrier pour la mise en place de système de récupération de la chaleur fatale. Quel est le système pour inciter les propriétaires de parcelles de bois à exploiter ces parcelles ? Pourquoi ne pas créer des chaufferies bois ? Quels projets sont prévus pour le déploiement du photovoltaïque, de la production d'hydroélectricité et de la géothermie (avec budget et calendrier de déploiement) ?</p> <p>AXE 4 » DÉVELOPPER UNE ÉCONOMIE DURABLE ET INCLUSIVE, EN MOBILISANT LES ACTEURS ÉCONOMIQUES, LES COLLECTIVITÉS ET LES CITOYENS DU TERRITOIRE; Pourquoi ne pas créer et subventionner des recycleries, des ressourceries (avec budget et calendrier prévisionnel de mise en place) ? Pourquoi ne pas mettre en place une taxation au poids pour la production de déchets ?</p>	<p>Les diagnostics énergétiques des bâtiments communautaires seront finalisés en 2021. A l'issue un programme d'intervention sera proposé. La CU envisage, par ses financements de toucher un très large public à travers le guichet unique proposé (plateforme de la rénovation) y compris les publics précaires et les entreprises du tertiaire.</p> <p>L'axe 2 met en cohérence plusieurs politiques communautaires concrètes (schéma cyclable, réseaux GNV et de bornes électriques...). Le PCAET renvoie aux plans vélo du schéma cyclable qui sont chiffrés et dont les tracés sont en cours de précision. GPS&O participe à la communauté yvelinoise de la transition énergétique et écologique (CYTEE) animée par la DDT et qui met en réseaux les animateurs des PCAET. Les échanges avec la CA St Germain Boucles de Seine sont réguliers et à intensifier avec Cergy-Pontoise. Un programme de déploiement de bornes est actuellement à l'étude, en complément des actions du SEY dans ce sens. Le projet expérimental Green Deliverer de cargo électrique reste actif et soutenu Les budgets des projets s'inscrivent dans différentes politiques communautaires (schémas cyclables...), ou projets partenariaux. Les investissements ne sont pas directement valorisés dans le PCAET.</p> <p>Le PCAET est un outil de mise en cohérence des actions. Le schéma directeur énergie (action 3.1) est un outil ciblé de déploiement opérationnel de projets de production d'énergie. Il définira les projets à développer sur le territoire et le mode de portage : privé, public, SEM, SPL... De nombreuses solutions sont possibles en fonction des projets. Le schéma directeur énergie a vocation à préciser le déploiement des ENR et un calendrier potentiel.</p> <p>L'action 4.6 renvoie notamment au plan de prévention des déchets qui déploie des actions chiffrées et objectivées. L'axe 3 - action 6 du plan de prévention des déchets prévoit de « Promouvoir et accompagner le réemploi, la réparation et le partage des biens, et étudier l'opportunité de création d'une ressourcerie à l'est du territoire »</p>

<p>AXE 5 » ACCOMPAGNER L'ÉVOLUTION DES MODES DE PRODUCTION AGRICOLES ET D'ALIMENTATION ET ADAPTER LE TERRITOIRE AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES.</p> <p>Pourquoi ne pas subventionner le passage à l'agriculture biologique pour les exploitants agricoles ?</p> <p>En résumé, je suis très déçue du manque d'ambition affiché par GPSEO sur ce sujet crucial de la transition énergétique. Il semblerait que la question de l'urgence climatique n'ait pas atteint toutes les sphères de la vie publique</p>	<p>Des solutions de paiement pour service environnemental auprès des agriculteurs sont notamment à l'étude avec l'agence de l'eau Seine Normandie.</p>
---	--

Contributions	Réponses de GPS&O
<p>14 Votre programme comporte trop de mesures d'information, de communication et de sensibilisation et pas assez de mesures concrètes, chiffrées et budgétisées.</p> <p>La CU a mis près de 6 ans à établir une PCAET qui se fixe des objectifs de résultats totalement insuffisants au regard des cibles fixées par la loi, sans aucune obligation de moyen. L'autorité environnementale note d'emblée « <i>qu'il manque d'ambition en matière d'énergie (développement des énergies renouvelables, baisse de la consommation dans les bâtiments), car les objectifs du PCAET de la CU GPS&O sont en deçà des objectifs nationaux et régionaux. De plus, au-delà des grands principes qu'il adopte, l'efficacité de ce plan pour atteindre les objectifs visés n'est pas suffisamment démontrée</i> ». Ses fiches actions recommandent des opérations de sensibilisation qui sont déjà mises en œuvre sur le territoire depuis plus de 15 ans pour la plupart. Ces fiches recommandent la réalisation d'études technico-économiques qui auraient dû figurer dans ce document. C'est à se demander sur quelle base les auteurs se fondent pour établir leurs recommandations. Faute d'estimation des potentiels, des coûts et du retour sur investissement de la production d'EnR, il est même étonnant que le prestataire ait pu établir un mix énergétique prévisionnel en 2050...</p> <p>Ce document est en soit une performance : C'est le PCAET le moins contraignant et le moins cher de France. Il comporte des centaines de pages sans rien proposer de concret. C'est un splendide monument de « green washing ». De la part de la plus grande Communauté Urbaine de France, c'est totalement désolant...</p> <p>AXE 1 » PROMOUVOIR LA SOBRIÉTÉ ET AMÉLIORER LA PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE ET CLIMATIQUE DES BÂTIMENTS</p> <p>Il manque un échéancier et une liste des bâtiments publics concernés par la rénovation et l'isolation. Il manque un plan de subventions publiques aux propriétaires de bâtiments privés pour la rénovation énergétique de leur logement.</p> <p>AXE 2 » DÉVELOPPER UNE MOBILITÉ ADAPTÉE À LA DIVERSITÉ DE L'ESPACE ET RESPECTUEUSE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA SANTÉ;</p> <p>Le développement du réseau de pistes cyclables n'est pas cartographié, ni budgété (alors que le plan vélo est lancé depuis 2019).</p> <p>Quid d'une subvention à l'achat de vélo électrique ?</p> <p>Il faut intégrer dans le plan d'action des synergies notamment avec la CA de Cergy Pontoise et la CA de St Germain en Laye Boucles de Seine, concernant le développement des mobilités douces du type construction et/ou rénovation de pistes cyclables et de chemins piétonniers.</p> <p>Il manque un plan d'amélioration de la piétonisation en centre-ville.</p> <p>Il manque un plan de déploiement de bornes électriques.</p> <p>Il manque la budgétisation et le détail des navettes fluviales évoquées dans le plan.</p>	<p>L'élaboration du PCAET a démarré durant le second semestre 2016 et le projet a été délibéré en décembre 2019 soit une durée d'élaboration de 3 ans et demi. Plusieurs territoires voisins sont en phase d'état des lieux.</p> <p>La loi ne fixe pas aux EPCI des objectifs quantifiés. GPS&O est tenue de contribuer aux objectifs nationaux et régionaux en fixant ses propres objectifs qui dépendent des caractéristiques du territoire et des moyens mobilisables.</p> <p>Les diagnostics énergétiques des bâtiments communautaires seront finalisés en 2021. A l'issue un programme d'intervention sera proposé. La CU envisage, par ses financements de toucher un très large public à travers le guichet unique proposé (plateforme de la rénovation) y compris les publics précaires et les entreprises du tertiaire.</p> <p>L'axe 2 met en cohérence plusieurs politiques communautaires concrètes (schéma cyclable, réseaux GNV et de bornes électriques...). Le PCAET renvoie aux plans vélo du schéma cyclable qui sont chiffrés et dont les tracés sont en cours de précision. GPS&O participe à la communauté yvelinoise de la transition énergétique et écologique (CYTEE) animée par la DDT et qui met en réseaux les animateurs des PCAET. Les échanges avec la CA St Germain Boucles de Seine sont réguliers et à intensifier avec Cergy-Pontoise.</p> <p>Un programme de déploiement de bornes est actuellement à l'étude, en complément des actions du SEY dans ce sens.</p> <p>Le projet expérimental Green Deliverer de cargo électrique reste actif et soutenu. Les budgets des projets s'inscrivent dans différentes politiques communautaires (schémas cyclables...), ou projets partenariaux. Les investissements ne sont pas directement valorisés dans le PCAET.</p>

<p>AXE 3 » DÉVELOPPEMENT DES ÉNERGIES RENOUVELABLES (ENR) SUR LE TERRITOIRE; Pourquoi ne pas créer une Société d'Economie Mixte pour produire des énergies renouvelables ? Il manque une enveloppe budgétaire pour l'installation des méthaniseurs. Il manque un budget et un calendrier pour la mise en place de système de récupération de la chaleur fatale. Quel est le système prévu pour inciter les propriétaires de parcelles de bois à exploiter ces parcelles ? Pourquoi ne pas créer des chaufferies bois ? Quels projets sont prévus pour le déploiement du photovoltaïque, de la production d'hydroélectricité et de la géothermie (avec budget et calendrier de déploiement) ?</p> <p>AXE 4 » DÉVELOPPER UNE ÉCONOMIE DURABLE ET INCLUSIVE, EN MOBILISANT LES ACTEURS ÉCONOMIQUES, LES COLLECTIVITÉS ET LES CITOYENS DU TERRITOIRE; Pourquoi ne pas créer et subventionner des recycleries, des ressourceries (avec budget et calendrier prévisionnel de mise en place) ? Pourquoi ne pas mettre en place une taxation au poids pour la production de déchets ?</p> <p>AXE 5 » ACCOMPAGNER L'ÉVOLUTION DES MODES DE PRODUCTION AGRICOLES ET D'ALIMENTATION ET ADAPTER LE TERRITOIRE AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES. Pourquoi ne pas subventionner le passage à l'agriculture biologique pour les exploitants agricoles ?</p> <p>En résumé, je suis très déçue du manque d'ambition affiché par GPSEO sur ce sujet crucial de la transition énergétique. Il semblerait que la question de l'urgence climatique n'ait pas atteint toutes les sphères de la vie publique.</p>	<p>Le PCAET est un outil de mise en cohérence des actions. Le schéma énergie (action 3.1) est un outil ciblé de déploiement opérationnel de projets de production d'énergie. Il définira les projets à développer sur le territoire et le mode de portage : privé, public, SEM, SPL... De nombreuses solutions sont possibles en fonction des projets.</p> <p>L'action 4.6 renvoie notamment au plan de prévention des déchets qui déploie des actions chiffrées et objectivées. L'axe 3 - action 6 du plan de prévention des déchets prévoit de « Promouvoir et accompagner le réemploi, la réparation et le partage des biens, et étudier l'opportunité de création d'une ressourcerie à l'est du territoire ».</p> <p>Des solutions de paiement pour service environnemental auprès des agriculteurs sont notamment à l'étude avec l'agence de l'eau Seine Normandie.</p>
--	--

Contributions	Réponses de GPS&O
<p>15 La loi du 8 novembre 2019 prévoit de réduire de 40% nos émissions de gaz à effet de serre à l'horizon de 2030. L'Union Européenne envisage actuellement d'assigner à la France une cible plus ambitieuse encore. Cela signifie qu'en moins de deux mandats municipaux, il nous faudra réduire de près de moitié nos émissions de gaz à effet de serre.</p> <p>Cet objectif ne pourra être réalisé que si les collectivités territoriales s'engagent drastiquement dans l'isolation des bâtiments publics, la promotion des mobilités douces et des transports collectifs, la production d'énergie renouvelables notamment en développant les réseaux de chaleur alimenté par la biomasse et les biogaz ; l'économie circulaire en promouvant le recyclage des déchets et la récupération de la chaleur fatale, l'offre d'une alimentation collective locale, biologique moins carnée, des achats responsables et limiter l'artificialisation des sols.</p> <p>Le code de l'environnement oblige les Collectivités territoriales à réaliser un Plan Climat Air Energie territorial pluriannuel fixant des objectifs de réduction des émissions de GES, de la pollution, des atteintes à la biodiversité et un programme d'action.</p> <p>Les objectifs du PCAET de la CU GPS&O consistent principalement à :</p> <ul style="list-style-type: none"> •réduire la consommation énergétique de 36% d'ici 2050; •réduire les émissions de gaz à effet de serre de 64% d'ici 2050; •porter la part des énergies renouvelables (EnR) à 20% d'ici 2030 et 40% d'ici 2050; •réduire les émissions de polluants atmosphériques de 55% d'ici 2030 et 71,5% d'ici 2050. <p>Pour atteindre ces objectifs, la CU GPS&O a conçu un programme d'actions autour des axes suivants:</p> <ul style="list-style-type: none"> •Axe 1: promouvoir la sobriété et améliorer la performance énergétique et climatique des bâtiments; •Axe 2: développer une mobilité adaptée à la diversité de l'espace et respectueuse de l'environnement et de la santé; •Axe 3: développement les énergies renouvelables sur le territoire; •Axe 4: développer une économie durable et inclusive, en mobilisant les acteurs économiques, les collectivités et les citoyens du territoire; •Axe 5: accompagner l'évolution des modes de production agricoles et d'alimentation et adapter le territoire aux changements climatiques. <p>Ce programme se décline en 44 actions, avec une échéance moyenne de cinq ans, incluant une évaluation à mi-parcours avec production d'un bilan intermédiaire.</p> <p>Le document se fixe des objectifs de résultats sans obligations de moyens.</p> <p>Comme le note l'autorité environnementale : « <i>L'objectif d'augmentation de la part des énergies issues de sources renouvelables ne satisfait pas l'ambition de neutralité carbone portée la loi n°2019-1147 du 8 novembre 2019 relative à l'énergie et au climat. Le projet de PCAET manque ainsi d'ambition vis-à-vis de l'atteinte des</i></p>	<p>La CU a une obligation de résultats (vis-à-vis des objectifs qu'elle se fixe), pas de moyens.</p>

<p><i>objectifs d'augmentation de la part d'énergie renouvelable et de réduction des émissions de gaz à effet de serre »</i></p> <p>Le bilan carbone réalisé pour les besoins du PCAET est instructif. La production d'énergie renouvelable sur le territoire représente 2,7% de la consommation finale, ce qui est très inférieur à la moyenne nationale (16%) et en deçà des objectifs fixés par la loi (20%)</p> <p>Les estimations tendanciennes des consommations d'énergie (p10, stratégie territoriale) montrent que le peu de réduction obtenue est le fait des ménages et de l'industrie. Les émissions de transport et du tertiaire n'ont pas diminué, ce qui montre l'inaction des autorités locales en la matière.</p> <p>A priori, les émissions de GES devraient diminuer de 31% au rythme actuel entre 2012 et 2050 (p11, stratégie territoriale) ce qui est très insuffisant au regard de l'objectif de neutralité carbone fixé par la dernière version de la Stratégie Nationale Bas carbone (SNBC).</p> <p>La stratégie prévoit au total, une réduction des 2/3 des émissions de GES. Or La loi de 2019 prévoit de les diviser par 8,5 à l'horizon 2050. Le scénario de transition prévoit la production de 17% de nos besoins énergétiques en 2030 par des ENR et 40% en 2050. C'est très insuffisant. Le Grenelle de l'environnement prévoyait déjà de produire 20% d'ENR en 2020... La CU ne compte même pas atteindre cet objectif en 2030.</p> <p>Plus globalement, comme le note l'Etat : <i>« Les potentiels de réduction des consommations d'énergie et des émissions de gaz à effet de serre n'ont pas été évalués globalement ou par secteur ; (...). L'évaluation des potentiels de réduction est requise par la réglementation : il doit donc en être fait mention, ou précise si les objectifs fixés par la stratégie permettent d'exploiter l'ensemble des potentiels sectorisés »</i> (Synthèse de l'Avis de l'Etat, p1)</p> <p>Concernant la pollution de l'air, le document ne propose quasiment rien, au point que la Préfecture <i>« recommande d'une part de mieux intégrer les actions préconisées par le PPA et sa feuille de route, et d'autre part d'établir des actions de réduction de l'exposition de la population à une mauvaise qualité de l'air, particulièrement des actions d'aménagement en lien avec les documents d'urbanisme. »</i> (Synthèse de l'Avis de l'Etat , p4)</p> <p>L'axe 1 promouvoir la sobriété et améliorer la performance énergétique et climatique des bâtiments;</p> <p>L'axe 1 ne comporte aucune mesure concrète à l'exception de la création d'une « plateforme de la rénovation et de la transition énergétique ». Or un tel dispositif existe déjà, c'est le SARE (Service d'accompagnement à la rénovation énergétique, qui a pris le relai des espaces info énergie (animé par l'association « énergies solidaires » en partenariat avec l'ADEME).</p> <p>Pour le reste, la CU ne prévoit que des opérations de sensibilisation. Aucun investissement n'est prévu (à l'exception de 250 000€ pour le développement de la plateforme).</p> <p>Le document fait totalement l'impasse sur le tertiaire privé.</p> <p>Le document ne prévoit même pas de calendrier prévisionnel d'isolation des bâtiments publics qui relèvent de la compétence de la CU (comme les piscines etc..). Pourtant la rénovation énergétique des bâtiments tertiaire</p>	<p>La loi énergie climat a été promulguée le 8 novembre 2019, le PCAET avait été déjà finalisé et n'a pas pu intégrer les nouveaux objectifs. Il le fera lors de son évaluation de mi-parcours. La marche de départ est très haute (nous ne couvrons que 2,7% de nos consommations par des ENR) d'où une étape à 17% en 2030 (dans 10 ans).</p> <p>La dernière version de la Stratégie Nationale Bas carbone (SNBC) a été rendue publique au début de l'année 2020. Elle n'a pas pu être intégrée aux objectifs du PCAET. Elle le sera lors de son évaluation de mi-parcours.</p> <p>Les objectifs du Grenelle sont nationaux et non homogènes à l'échelle du territoire. Chaque territoire définit ses objectifs en fonction de ses potentiels et moyens. Les potentiels ont été évalués et correspondent aux objectifs du scénario volontariste qui a servi de scénario guide pour le plan d'actions (baisse des consommations d'énergies de 46,4%, production de 2 522 GWh d'ENR&R, baisse de 70 des gaz à effet de serre).</p> <p>L'amélioration de la qualité de l'air représente un effet induit de nombreuses actions du PCAET (rénovation et sobriété du bâti, décarbonation des mobilités, décarbonation de l'énergie...). Leur évaluation a été globalisée.</p> <p>Le SARE est un dispositif de financement minimal comparable aux financements ADEME précédents (des postes de conseillers).</p> <p>La CU envisage, par ses financements de toucher un très large public à travers le guichet unique proposé (plateforme de la rénovation) y compris les publics précaires et les entreprises du tertiaire (des modules spécifiques seront développés en 2021 et intégrés dans la nouvelle convention d'objectif définie avec l'opérateur Energies Solidaires).</p> <p>Les diagnostics énergétiques des bâtiments communautaires seront finalisés en 2021. A l'issue un programme d'intervention sera proposé.</p> <p>Une mise en cohérence avec le PLUI devrait être engagé.</p>
---	--

<p>est rentable. Elle est soumise à obligation. L'Etat a prévu de verser 30% de subvention aux collectivités qui lanceraient des travaux d'isolation en 2021. Il est regrettable que la CU ne saisisse pas cette opportunité. Si le document évoque une modification de la réglementation, il n'avance aucune recommandation concrète, ce que déplore l'Etat : « <i>le PLUi pourrait évoluer afin de favoriser la rénovation énergétique des bâtiments par l'extérieur, en autorisant un dépassement des règles relatives au gabarit pour les constructions faisant preuve d'exemplarité énergétique, et en imposant des exigences énergétiques fortes pour les bâtiments situés en secteur EcoQuartiers</i> ». (Synthèse de l'Avis de l'Etat , p2)</p> <p>Le document prévoit de créer moins de 5 emplois équivalent temps plein (etp) sur ce volet...</p> <p>•Axe 2: développer une mobilité adaptée à la diversité de l'espace et respectueuse de l'environnement et de la santé;</p> <p>Cet axe ne porte que sur des actions de sensibilisation. Le plan vélo de 2019 est évoqué, mais aucun investissement supplémentaire n'est prévu en dehors des « actions en cours » qui ne sont pas listées... idem pour le développement des transports collectifs.</p> <p>Ainsi, le développement du réseau cyclable n'est pas cartographié, ni budgété. Il n'est prévu aucune subvention à l'achat de vélo électrique.</p> <p>Le plan d'action ne prévoit pas d'établir de coopération avec la CA de Cergy Pontoise et la CA de St Germain en Laye Boucles de Seine, concernant le développement des mobilités douces et notamment la construction et/ou rénovation de pistes cyclables et de chemins piétonniers.</p> <p>Il n'est pas fait mention d'investissement dans la piétonisation de la voirie.</p> <p>Pour le développement du Gaz naturel de Ville (GNV), il est prévu d'établir un schéma directeur, pour la modique somme de 50 000€, sans qu'il soit prévu que la CU se dote d'une flotte de bus roulant au GNV (il existe pourtant deux stations de GNV aux Mureaux et à Limay).</p> <p>Les modes de transports à l'hydrogène sont à peine cités.</p> <p>Il n'est pas prévu que la CU investisse pour l'implantation de bornes électriques... La fiche d'action 2.6 n'est qu'une collection d'objectifs sans moyens. Il est fait mention dans le volet opérationnel de « pérenniser la dynamique » et de réaliser « un déploiement modulable de la stratégie » entre 2020 et 2025. Cependant, les modalités de ce déploiement ne sont pas précisées alors que ce devrait être l'objet de la fiche...</p> <p>Il est envisagé de créer un réseau de navettes fluviales sans autre précision.</p> <p>En bref, aucun investissement n'est programmé dans ce domaine. Aucun calendrier prévisionnel n'a été établi. Les moyens humains prévus paraissent très insuffisants (moins de 10 emplois etp).</p> <p>•Axe 3: développement des énergies renouvelables (EnR) sur le territoire;</p> <p>Il est étonnant de découvrir que la fiche 3.1 porte sur la création d'un schéma directeur énergie, alors que cela devrait normalement être l'objet de ce PCAET</p> <p>A l'exception de la chaleur, il n'est pas prévu que la CU investisse elle-même dans une Société d'Economie Mixte pour produire des EnR, comme les y autorise la loi LTECV de 2015, ni qu'elle accroisse les subventions à l'efficacité énergétique et/ou à la production d'EnR.</p>	<p>L'action 3.2 du PCAET intègre la prise en compte par le PLUI des énergies renouvelables, plus largement les modifications futures pourront intégrer les enjeux de la rénovation.</p> <p>L'axe 2 met en cohérence plusieurs politiques communautaires concrètes (schéma cyclable, réseaux GNV et de bornes électriques...).</p> <p>Le PCAET renvoie au plan vélo du schéma cyclable qui est chiffré et dont les tracés sont en cours de précision.</p> <p>GPS&O participe à la communauté yvelinoise de la transition énergétique et écologique (CYTEE) animée par la DDT et qui met en réseaux les animateurs des PCAET.</p> <p>Les échanges avec la CA St Germain Boucles de Seine sont réguliers et à intensifier avec la CA Cergy-Pontoise.</p> <p>Le bio GNV est un enjeu important et notamment en discussion avec Ile-de-France Mobilité. Le schéma GNV sera lancé en 2021. Il concerne également les besoins des flottes privées qui seront analysés.</p> <p>L'hydrogène sera étudié dans le cadre du schéma directeur énergie (action 3.1).</p> <p>Le projet expérimental Green Deliverer de cargo électrique reste actif</p> <p>Les budgets des projets s'inscrivent dans différentes politiques communautaires (schémas cyclables...), ou projets partenariaux. Les investissements ne sont pas directement valorisés dans le PCAET.</p> <p>Le schéma directeur énergie est une action longue et technique à élaborer et mettre en œuvre.</p> <p>Le PCAET est un outil de mise en cohérence des actions. Le schéma énergie est un outil ciblé de déploiement opérationnel de projets de production d'énergie. C'est une action du PCAET tout comme le schéma cyclable.</p> <p>Le schéma énergie définira les projets à développer sur le territoire et le mode de portage : privé, public, SEM, SPL... De nombreuses solutions sont possibles en fonction des projets.</p>
--	---

<p>Comme l'Etat l'indique dans son avis « <i>Si le potentiel de développement des ressources thermiques alimentant des réseaux de chaleur a bien été étudié, il n'y a pas d'étude du développement de ces réseaux</i> ». Or il souligne qu'il « <i>est très fortement recommandé dans le plan d'actions de favoriser la connexion du bâti (résidentiel et tertiaire) à des réseaux de chaleur</i> ». (Synthèse de l'Avis de l'Etat , p2)</p> <p>La cartographie des réseaux de chaleur existants n'a même pas été dressée.</p> <p>La fiche 3.3 évoque la possibilité de monter une coopérative de production d'EnR et de participer à son capital à hauteur de 50% max. Aucune échéance n'est donnée. Le coût n'est pas évalué.</p> <p>Il est ainsi prévu d'installer des méthaniseurs mais aucune enveloppe budgétaire n'est précisée. (La fiche action ne fait que mentionner le coût unitaire du KW de puissance installée et la possibilité de recourir aux subventions de l'ADEME). Il est pourtant précisé que le temps de retour de ce genre d'opération est rapide... On se demande pourquoi les auteurs du document sont aussi réticents à s'engager à gagner de l'argent.</p> <p>Concernant la récupération de la chaleur fatale, il est prévu de lancer une étude sur le potentiel de production ce qui normalement aurait dû être traité dans ce document. Là encore l'enveloppe budgétaire et le calendrier prévisionnel ne sont pas précisés.</p> <p>Il est prévu de réorganiser la filière bois pour inciter les propriétaires de parcelles privées à les exploiter. Le système incitatif à mettre en place n'est pas précisé ni chiffré. En outre, il n'est pas fait mention de la construction de nouvelles chaufferies bois sur le territoire. Seul un vague objectif de « promotion du développement du réseau de chaleur incluant une part biomasse » est évoqué. Ces installations ont pourtant démontré leur rentabilité (cf. l'installation des deux chaufferies bois d'Achères)</p> <p>Concernant le photovoltaïque, il est fait mention des deux projets en cours sur la plaine de Chanteloup et à Gargenville, sans évoquer le lancement de nouveaux. Il n'est question que de sensibilisation.</p> <p>Il est prévu « d'initier des achats d'EnR groupés ». Hélas, rien n'indique dans le rapport quand s'arrêtera l'« initiation ». Aucun objectif de résultat n'est fixé.</p> <p>Il n'est pas envisagé d'accroître le potentiel de production d'hydroélectricité ni la géothermie, alors que le potentiel de la CU est important et que ces sources d'EnR sont très rentables. (C'est la raison pour laquelle Total et le syndicat intercommunal SEY envisage sérieusement d'investir dans des mini centrales hydrauliques en bord de Seine). L'Etat lui-même note dans son avis : que la géothermie, « <i>cette énergie non délocalisable constitue une ressource à déployer</i> ».</p> <p>•Axe 4: développer une économie durable et inclusive, en mobilisant les acteurs économiques, les collectivités et les citoyens du territoire;</p> <p>Il n'est plus question de recyclage ni de récupération de la chaleur fatale, alors que le document stratégique prévoyait qu'elle représente 35% de la production des EnR produites sur le territoire dans le mix énergétique en 2050.</p> <p>Là encore il n'est question que d'opérations de sensibilisation et de lancement de réflexions. L'autorité environnementale note « <i>que ces actions restent au stade de déclarations d'intentions, car les actions ne sont pas toujours budgétées et les partenariats ne sont pas identifiés.</i> »</p> <p>GPSEO a la chance d'avoir des partenaires industriels sur son territoire qui peuvent être de formidables acteurs de la transition bas carbone et qui peuvent sensiblement contribuer à l'amélioration de la qualité de l'air :</p>	<p>Le schéma directeur énergie inclus l'étude de développement des réseaux de chaleur publics et privés. Les réseaux communautaires disposent de leur propre schéma directeur, une dimension territoriale plus large sera apportée.</p> <p>L'opportunité d'un éventuel investissement sera à regarder au cas par cas lors de l'émergence des projets et des capacités de GPS&O.</p> <p>Il s'agit principalement d'accompagner l'émergence de projets privés.</p> <p>Ces points sont mutualisés avec l'action 3.1 sur l'élaboration du schéma directeur énergie.</p> <p>Un travail prospectif préalable est à engager.</p> <p>Ce point est mutualisé dans l'action 3.1 sur l'élaboration du schéma directeur énergie, ces potentiels seront finement investigués pour identifier des opportunités de développement.</p> <p>Ce point est mutualisé dans l'action 3.1 sur l'élaboration du schéma directeur énergie, la récupération de la chaleur fatale est un enjeu majeur mais complexe à mettre en œuvre. Un zonage fin des opportunités sera fait dans le cadre du schéma.</p> <p>Plusieurs industriels ont contribué au PCAET.</p> <p>Des partenariats seront ciblés dans le cadre du futur contrat de relance par la transition écologique (CRTE).</p>
---	---

<p>constructeurs automobiles, aéronautiques, cimenterie. Il est regrettable que le plan n'ait pas prévu de les mobiliser davantage, en envisageant par exemple, l'établissement de contrats de performance.</p> <p>De fait, aucune mesure concrète n'est avancée pour réduire les déchets (à l'exception de l'acquisition de 200 composteurs au bénéfice de la CU), pour favoriser leur recyclage (en subventionnant par exemple des recycleries ou des <i>repair café</i>...) pour offrir une alimentation bio et locale aux scolaires, ou même lutter contre le gaspillage alimentaire...</p> <p>La CU devrait proposer l'instauration d'une redevance incitative, autrement dit une facturation de la collecte au poids des déchets non triés en lieu et place de la taxe sur l'enlèvement des ordures ménagères (TEOM), notamment en zone pavillonnaire, puisque selon l'ADEME, un tel dispositif réduit en moyenne d'un tiers la collecte d'ordures ménagères par tête.</p> <p>En matière de qualité de l'air, il est là encore prévu de sensibiliser les publics et d'installer des capteurs pour un coût de 10 000€. Rien n'est prévu pour réduire ces pollutions...</p> <p>L'autorité environnementale note « <i>l'absence d'actions en faveur de la réduction des nuisances sonores sur les infrastructures existantes</i> ». Qui sont pourtant l'une des premières causes de morbidité en Ile de France.</p> <p>•Axe 5: accompagner l'évolution des modes de production agricoles et d'alimentation et adapter le territoire aux changements climatiques.</p> <p>A part un point sur la végétalisation des zones urbaines et de la désartificialisation des sols, rien de bien concret n'est mentionné dans le plan.</p> <p>La CU pourrait instaurer des aides complémentaires à la reconversion des exploitations vers l'agriculture biologique</p> <p>L'autorité environnementale déplore l'absence d'analyse récente des impacts de l'étalement urbain sur la biodiversité.</p> <p>En bref, la CU a mis près de 6 ans à établir une PCAET qui se fixe des objectifs de résultats très insuffisants au regard des cibles fixées par la loi, sans aucune obligation de moyen. L'autorité environnementale note d'emblée « <i>qu'il manque d'ambition en matière d'énergie (développement des énergies renouvelables, baisse de la consommation dans les bâtiments), car les objectifs du PCAET de la CU GPS&O sont en deçà des objectifs nationaux et régionaux. De plus, au-delà des grands principes qu'il adopte, l'efficacité de ce plan pour atteindre les objectifs visés n'est pas suffisamment démontrée</i> ». Ses fiches actions recommandent des opérations de sensibilisation qui sont déjà mises en œuvre sur le territoire depuis plus de 15 ans pour la plupart. Ces fiches recommandent la réalisation d'études technico-économiques qui auraient dû figurer dans ce document. C'est à se demander sur quelle base les auteurs se fondent pour établir leurs recommandations. Faute d'estimation des potentiels, des coûts et du retour sur investissement de la production d'EnR, il est même étonnant que le prestataire ait pu établir un mix énergétique prévisionnel en 2050...</p> <p>Ce document est en soit une performance : C'est le PCAET le moins contraignant et le moins cher de France. Il comporte des centaines de pages sans rien proposer de concret. C'est davantage une opération de communication qu'un véritable exercice de planification. De la part de la plus grande Communauté Urbaine de France, c'est vraiment dommage.</p>	<p>L'action 4.6 renvoie notamment au plan de prévention des déchets qui déploie des actions chiffrées et objectivées.</p> <p>Il s'agit du préalable pour aider à caractériser plus finement les enjeux en complément des modélisation d'AIRPARIF.</p> <p>Un plan de prévention du bruit, distinct du PCAET sera élaboré en 2021.</p> <p>A travers les actions GEMAPI, le PLUI et la charte agricole et forestière, le volet adaptation est très complet.</p> <p>Des solutions de paiement pour service environnemental sont notamment à l'étude avec l'agence de l'eau Seine Normandie.</p> <p>Le PCAET se base sur les éléments du PLUI sur ce point.</p> <p>L'élaboration du PCAET a démarré durant le second semestre 2016 et le projet a été délibéré en décembre 2019 soit une durée d'élaboration de 3 ans et demi. Plusieurs territoires voisins sont en phase d'état des lieux.</p>
---	---

Contributions	Réponses de GPS&O
<p>16 Le contenu du PCAET de GPS&O nous amène à faire les remarques et les demandes suivantes :</p> <p>1 – Des objectifs inférieurs aux objectifs nationaux. L'élaboration du PCAET semble avoir été faite pour répondre à une obligation réglementaire et non pas avec une véritable ambition de prendre en compte les enjeux climatiques pour notre territoire. Cela se reflète dans des objectifs fixés par GPS&O inférieurs à ceux des accords de Paris. En effet, comme l'a souligné la MRAe, GPS&O a retenu des objectifs sensiblement inférieurs aux objectifs nationaux et régionaux : « La MRAe recommande de justifier le choix de retenir des objectifs d'augmentation des énergies renouvelables et de limitation des émissions de gaz à effet de serre très sensiblement inférieurs aux objectifs nationaux et régionaux ». Dans sa réponse à cette remarque de la MRAe, GPS&O indique que « De façon pragmatique, le choix s'est porté sur un scénario médian, dit de transition .../... Les ambitions du PCAET pourront être requestionnées à mi-parcours lors de son évaluation à 3 ans après confirmation du respect ou non de la trajectoire fixée et des freins rencontrés. Ces ambitions pourront ainsi être réévaluées en conséquence ». Tenant compte : - que par expérience les retards pris dès le départ ne sont pas rattrapables, - que si au niveau d'un territoire de l'importance de GPS&O, les objectifs retenus sont inférieurs au niveau régional et national, comment la France arrivera-t-elle à respecter ses engagements sur le climat, - que le conseil d'Etat demande au gouvernement d'agir pour réellement réduire ses émissions de gaz à effet de serre afin de respecter ses engagements climatiques, notre collectif demande à la nouvelle gouvernance de GPS&O de retravailler dès maintenant son Plan Climat.</p> <p>2 - Un manque de cohérence entre le PLUi et le PCAET. Comme le souligne la MRAe, l'état initial du PCAET repose sur des données qui datent généralement de 2012 avec une actualisation très partielle de 2017. L'évolution du territoire sur cette période concernant la consommation des espaces agricoles, naturels et forestiers n'est pas prise en compte. Comme le souligne la DRIEE « L'action 3.2 aborde la nécessité de faire évoluer les règles d'urbanisme afin de faciliter le déploiement des énergies renouvelables. L'examen du PLUi démontre une réelle volonté d'avancer sur le sujet, cependant le PCAET pourrait faire des recommandations de révision partielle permettant une amélioration de certaines dispositions et favorisant l'émergence des énergies renouvelables sur le territoire » (Nous rappelons aussi que le PLUi, voté en décembre 2016, a fait les choix suivants pour l'horizon 2030 : passer de 410 000 à 450 000 habitants, artificialiser 550 ha de terres agricoles). La MRAe recommande aussi dans ses remarques sur le PCAET de compléter l'analyse des incidences sur l'environnement. Bien que dans sa réponse à la MRAe, GPS&O fasse mention d'une prise en compte commune du diagnostic du territoire pour le PLUi et le PCAET, la réponse apportée n'est pas satisfaisante. Notre collectif demande que les enjeux du PCAET au sujet de la réduction des espaces naturels et agricoles et le PLUi, fassent l'objet d'une mise en cohérence et d'une analyse plus fine des incidences sur l'environnement. La prochaine modification du PLUi est une opportunité à saisir !</p>	<p>Le PCAET est un outil d'animation collaborative. GPS&O a une obligation de résultats (vis-à-vis des objectifs qu'elle se fixe), pas de moyens. La loi énergie climat a été promulguée le 8 novembre 2019, le PCAET avait été déjà finalisé et n'a pas pu intégrer les nouveaux objectifs. Il le fera dès que possible, d'ici à son évaluation de mi-parcours au plus tard. Cela n'empêche pas la mise en œuvre des actions dont l'ampleur pourra être modulée. La dernière version de la Stratégie Nationale Bas carbone (SNBC) a été rendue publique au début de l'année 2020. Elle non plus n'a pas pu être intégrée aux objectifs du PCAET, mais le sera dans les prochains mois, au plus tard lors de son évaluation de mi-parcours.</p> <p>Les consommations d'espaces agricoles et naturels sont effectivement présentées pour la période 2003-2012 en cohérence avec les données présentées dans le cadre du rapport de présentation du PLUi de GPS&O approuvé le 16 janvier 2020. Il n'est pas l'objet de l'Etat Initial de l'Environnement du PCAET de calculer la consommation d'espace sur le territoire ou de requestionner les fondements du PLUi. Toutefois les enjeux de consommation d'espaces sont aujourd'hui fondamentaux. Le schéma directeur énergies défini à l'action 3.1 du PCAET aura notamment pour rôle d'analyser finement les lieux d'implantation potentiels d'unité de production énergétique en questionnant les enjeux de consommation d'espaces. Il s'appuiera en cela sur le PLUi et donc le SRCE. L'implantation d'installations sera strictement analysée au regard des règles de préservation des espaces agricoles et naturels et des évolutions du PLUi pourront en découler. La production d'ENR et la préservation de la biodiversité ne devant pas entrer en concurrence, les expertises locales et notamment associatives, seront mobilisées.</p>

<p>3 – Prise en compte du SRCAE Le SRCAE constituant non seulement le cadre de référence régional en matière d'énergie et de qualité de l'air mais aussi une boîte à outils pour aider les collectivités à définir les actions concrètes à mener sur leurs territoires, semble avoir été peu prise en compte dans le PCAET de GPS&O. Nous demandons une prise en compte plus importante du SRCAE.</p> <p>4 – La prise en compte des arbres et des forêts Le sujet de la préservation des arbres et des forêts (lutte contre la pollution de l'air, réduction des îlots de chaleur...) est peu développé dans le PCAET. Notre collectif demande une prise en compte plus importante de cette problématique.</p> <p>5 – Suivi du PCAET. En complément des indicateurs de suivi du PCAET, notre collectif demande que soit établi un calendrier prévisionnel pour chaque action à mener et le budget qui doit y être consacré ; et que ces éléments soient intégrés dans une délibération du conseil communautaire Pendant dans la phase d'élaboration du PCAET, notre collectif a transmis des propositions à l'ancienne gouvernance de GPS&O. Nous les mettons en pièce jointe de cette contribution pour la nouvelle gouvernance. Nous nous tenons à la disposition des instances de GPS&O pour travailler sur ces propositions pour un PCAET ambitieux et une forte cohérence avec le PLUi.</p> <p>La contribution intègre des propositions d'actions : Ces propositions sont issues de l'enquête lancée en mai 2018 sur le site internet www.alternatives-envallee-de-seine.org et ont été ordonnées selon les thématiques que la CU a choisi de développer dans le cadre de son projet de PCAET.</p> <p>Thématique 1 : UN TERRITOIRE ENERGETIQUE, GLOBAL, SUFFISANT ET PERFORMANT AGRICULTURE & ALIMENTATION</p> <ul style="list-style-type: none"> - Créer un label "made in GPS&O" valorisant la production locale et diffuser ce label au sein des marchés de la Communauté Urbaine en partenariat avec les communes. - Accompagner, favoriser et subventionner l'implantation de cultivateurs bio, d'éleveurs bio et d'AMAP (Association pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne) au sein de GPS&O via notamment le programme LEADER. - Développer l'éco-pâturage (gestion durable des espaces verts grâce aux animaux) avec les entreprises et associations locales spécialisées. - Promouvoir auprès des communes l'instauration de 2 menus végétariens par semaine au minimum dans les cantines scolaires (diminuer la consommation de viande est bonne pour la planète, bonne pour la santé et l'économie générée permettra d'augmenter la part de bio dans les menus). 	<p>La compatibilité PCAET avec les documents cadres (Stratégie Nationale Bas Carbone, SRCAE, SDRIF, PPA...), ou leurs prises en compte dans le document sont démontrées dans le chapitre 3 de l'Evaluation Environnementale Stratégique. Il expose, dans le cadre d'un tableau, les orientations des documents cadres et la manière dont le PCAET répond, au travers de sa stratégie et de son programme d'actions, aux orientations de chaque document cadre. Quasiment l'ensemble des orientations des documents cadres a été traduite dans la stratégie et le programme d'actions du PCAET</p> <p>L'action 5.11 du PCAET aborde le développement des plans de gestion durable des forêts et fait écho à la charte agricole et forestière qui ne s'axe pas que sur des notions d'exploitation, mais bien de gestion/entretien des massifs. L'action 5.5 intègre la naturalisation et végétalisation des espaces urbains et la désartificialisation des sols. Cette action s'appuie notamment sur l'OAP Trame verte et bleue et Paysages du PLUi à mettre en œuvre.</p> <p>Un travail de priorisation est en cours, sachant que le PCAET est constitué d'actions structurantes identifiées et d'actions dites « d'accompagnement ». Les actions structurantes sont prioritaires et amorcées dès 2021. Des chiffrages ont été réalisés pour de nombreuses actions et seront affinés lors de leur mise en œuvre.</p> <p>La gouvernance du PCAET sera organisée précisément en 2021 et permettra aux acteurs du territoire de contribuer activement à la mise en œuvre du programme d'action et à son enrichissement. Les propositions du collectif ont été précisément étudiées et ont largement enrichi le programme y compris à travers des réécritures/reformulations.</p>
---	--

PRESERVATION DES RESSOURCES NATURELLES

- Faire réaliser, dans chaque commune, un inventaire des arbres et espaces arborés afin de préserver la biodiversité, les continuités écologiques et de réduire autant que possible l'abattage lors de nouvelles constructions.
- Sanctuariser toutes les forêts et continuités écologiques du territoire au travers du PLUI.
- Elaborer une Charte de gestion exemplaire des forêts de la Communauté Urbaine de manière durable et écologique pour favoriser la biodiversité (et pas uniquement la rentabilité liée à la vente du bois), accompagner les communes et les propriétaires privés et mener de concert une véritable stratégie de récupération des biens sans maître.
- Développer le captage des eaux de pluie et des eaux de rosée.
- Intégrer dans les règles d'urbanisme des prescriptions pour utiliser les eaux de pluie.
- Mettre à disposition des habitants des récupérateurs d'eaux de pluie.
- Obliger au travers du PLUI toutes les nouvelles constructions à intégrer une réserve d'eau de pluie proportionnelle à l'utilisation domestique (WC, machines à laver...).
- L'eau est un bien commun : Reprendre en régie intercommunale la gestion des eaux (permettant notamment une diminution des coûts).
- Convertir les bassins de rétention en bassins de réutilisation à usage domestique.

ECONOMIES d'ENERGIE

- Lutter efficacement contre la pollution lumineuse en orientant mieux et en limitant les éclairages publics de nuit (40 % de l'énergie dépensée par la plupart des lampadaires sert à éclairer le ciel ! De nombreuses études démontrent la nocivité de la pollution lumineuse sur la biodiversité. Une démarche de Trame noire devrait par conséquent être initiée).
- Assister les maires pour inciter les acteurs économiques du territoire à éteindre les luminaires de leurs vitrines et locaux commerciaux durant la nuit.
- Refuser l'installation d'écrans publicitaires vidéo, très gourmands en énergie, sur les lieux communautaires.
- Organiser des événements fédérateurs sans lumière (extinction de l'éclairage public) sur l'ensemble de la Communauté Urbaine (en associant le Parc aux Etoiles, en participant au concours Villes et villages étoilés, au jour de la nuit, etc...).
- Mener un diagnostic énergétique de l'ensemble des bâtiments communaux (mairies, crèches, écoles, gymnases...) et communautaires pour réaliser ensuite de réelles économies d'énergie.
- Encourager la création de bâtiments à énergie positive (notamment pour les opérations d'urbanisation publiques lourdes).
- Développer des mini-centrales biomasse. λ Encourager les communes du GPS&O à choisir un fournisseur d'électricité 100 % renouvelable.
- Soutenir les projets de coopératives citoyennes de production d'énergies renouvelables (soutien financier mais également mise à disposition de toitures et de terrains).

<p>DECHETS & RECYCLAGE</p> <ul style="list-style-type: none"> - Valoriser la réduction des déchets à travers des manifestations et des opérations de sensibilisation régulières sur l'ensemble du territoire (défi « Famille Zéro Déchet » par exemple). - Imposer une charte de réduction des déchets pour toutes les manifestations artistiques, culturelles ou sportives organisées au sein des communes du GPS&O. - Suppression de l'usage de couverts en plastique lors de toutes les manifestations sponsorisées par GPSEO et signature de la charte régionale contre les perturbateurs endocriniens. - Promouvoir plus fortement les composteurs collectifs, municipaux et individuels au sein des communes du GPSEO (composter ses déchets entraîne une réduction de 60kg/habitant/an !). - Promouvoir le compostage en tas - Créer des partenariats avec les associations et les entreprises locales qui revalorisent les ressources. - Distribuer gratuitement des lombricomposteurs aux personnes n'ayant pas de jardin. - En partenariat avec les communes, proposer d'adopter des poules aux personnes possédant un jardin (outre les œufs qu'elles pondent, elles permettent une diminution importante des déchets organiques). - Diminuer le nombre de collectes d'ordures ménagères traditionnelles au profit de collectes qui pourront être valorisées (déchets métalliques, papiers, déchets plastiques...). - Faciliter le broyage des végétaux et systématiser sur tout le territoire la gestion spécifique des déchets végétaux non broyés en vue de les valoriser. - Évaluer régulièrement les filières de recyclage pour optimiser leurs bénéfices. - Organiser des campagnes de sensibilisation visant à promouvoir la consommation d'eau du robinet (au lieu de l'eau en bouteille qui génère d'importants déchets plastiques). - Proscrire l'achat de bouteilles d'eau en plastique au sein de la CU et challenger les collectivités et structures publiques (écoles, crèches, maisons de retraite...) à faire de même sur tout le territoire - Interdire les lâchers de ballons lors des manifestations sous logo GPSEO et proposer des alternatives respectueuses de l'environnement (les déchets plastiques générés par les ballons polluent lourdement la faune et la flore). - Développer une filière de consigne du verre. <p>CONSTRUCTION, HABITAT & LOGEMENT</p> <ul style="list-style-type: none"> - Appliquer un Urbanisme Favorable à la Santé (UFS) en co-construisant avec les populations des scénarios d'aménagement, soucieux des enjeux de santé inhérents au territoire. - Développer l'habitat partagé, l'habitat groupé et la colocation intergénérationnelle (entre 5 et 10% de la population souhaite partager des espaces tels que des bureaux, des jardins ou des buanderies). - Promouvoir massivement la réhabilitation d'anciens bâtis en appartements, ateliers d'artistes, espaces de co-working ou de co-living, crèches... - Exonérer les réhabilitations de l'obligation de stationnement (souvent difficile à réaliser et motif de destruction d'éléments de patrimoine remarquable) pour permettre une densification au sein de bâti déjà existant et limiter ainsi le développement de nouveaux espaces à urbaniser. 	
--	--

<ul style="list-style-type: none"> - Opter pour des parkings écologiques pour toute rénovation ou création de parking (afin de lutter contre l'imperméabilisation des sols). - Interdire la possibilité de considérer les parkings enherbés comme espaces naturels. - Encourager la végétalisation des murs et des toitures des habitations (notamment des grands ensembles) pour limiter l'effet « îlots de chaleur ». <p>Thématique 2 : DEVELOPPER DES FILIERES INNOVANTES ET CREATRICES D'EMPLOI LOCAL</p> <ul style="list-style-type: none"> - Accompagner le développement d'un réseau de cuisines centrales sur l'ensemble du territoire de la Communauté Urbaine pour alimenter les cantines scolaires mais également des maisons de retraite et des hôpitaux en repas majoritairement bio-locaux. - Créer un annuaire des entreprises locales valorisant l'économie sociale et circulaire. - Soutenir la création de magasins de producteurs locaux (pour faciliter la vente directe). - Développer l'éco-construction, en valorisant les acteurs et les filières utilisant des matériaux bio-sourcés sur le territoire. - Créer et multiplier les ressourceries et les recycleries sur l'ensemble du territoire (magasins de seconde main). - Développer un Pôle Vert dans la boucle de Chanteloup (alliant permaculture et compostage) et identifier d'autres sites similaires au sein de GPS&O - Accompagner le développement des véhicules à hydrogène sur le territoire de GPS&O (une pile à combustible transforme l'hydrogène en électricité pour alimenter le véhicule et ne produit aucune autre émission que de l'eau). - Favoriser la création de sociétés coopératives d'intérêt collectif (SCIC). - Favoriser la création de Coopératives d'Activité et d'Emploi (CAE). - Créer un pôle de compétitivité au service de l'innovation dans les domaines de la santé et de l'environnement. - Mieux valoriser les compétences de Seinergy LAB (laboratoire pour l'efficacité énergétique proposant formations, recherches, sensibilisations...). Soutenir Energies solidaires et la mise en place des CEP. - Réutiliser l'intégralité des matériaux issus des bétons déconstruits (Projet National Recybeton pour en faire un axe fort de développement économique). - Développer des espaces de co-working et de co-living sur l'ensemble du territoire permettant de réduire le temps de transport, la fatigue et la pollution automobile. - Installer sur le territoire des maisons de la transition pour faire connaître au grand public les bonnes pratiques pour réduire son empreinte carbone. - Créer des postes d'ambassadeur du climat (sur le modèle des ambassadeurs du tri) afin de favoriser les pratiques vertueuses auprès du grand public, des scolaires et des élus. - Inscrire dans les appels d'offre des structures publiques l'achat de produits locaux (boissons, nourriture...) et/ou éco-labélisés (produits d'entretien, fournitures...). <p>TOURISME</p> <ul style="list-style-type: none"> - Valoriser les bords de Seine (en créant des pistes cyclables ininterrompues le long de la Seine, en réhabilitant les guinguettes et en développant des projets culturels). 	
---	--

<ul style="list-style-type: none"> - Restaurer la servitude de marchepied (obligation légale) le long des rives de Seine - Mieux entretenir les chemins de halage. - Développer le tourisme fluvial (en rénovant et en augmentant la capacité des Marina déjà existantes comme celle du Port Louis notamment). <p>Thématique 3 : LA QUALITÉ DE VIE BIODIVERSITE</p> <ul style="list-style-type: none"> - Recenser et sanctuariser les arbres centenaires et les arbres remarquables dans toutes les villes et tous les villages de la Communauté Urbaine. - Conserver des friches naturelles en milieu urbain (indispensables aux pollinisateurs). - Multiplier les espaces de fauche tardive et de jachères fleuries dans les espaces publics de la communauté urbaine (jardins publics, parcs de jeux, rond-point, terre-plein...) pour attirer les pollinisateurs et favoriser la biodiversité. - Mener des actions de sensibilisation à la biodiversité auprès des scolaires. <p>SANTE</p> <ul style="list-style-type: none"> - Arrêter au plus vite le four de la cimenterie de Gargenville. Cimenterie en activité en milieu urbain qui produit chaque jour 1 000 tonnes de gaz à effet de serre. Envisager un projet de reconversion en phase avec les exigences d'un Plan Climat Air Energie territorial. - Stopper tous les nouveaux projets d'axes routiers (pont d'Achères, déviation RD 154, C13- RD28, A 104...). Projets très coûteux, sources de graves pollutions atmosphériques, générateur de report de congestion et totalement contradictoires avec les objectifs d'un Plan Climat. - Stopper la densification urbaine à proximité des grands axes routiers existants. - Interdire l'épandage de produits phytosanitaires toxiques à moins de 50 mètres des écoles et des habitations (l'arrêté préfectoral actuel est insuffisant). - Privilégier les matériaux sains et naturels pour toute création de terrain de sport (interdire les terrains réalisés à base de pneus recyclés toxiques pour la santé et l'environnement). - Installer en de nombreux lieux du territoire des bennes de tri pérennes et souterraines pour éviter les décharges sauvages et la dispersion. - Instaurer un bon de mise en décharge afin d'éviter les décharges sauvages (paiement par le client d'un solde de 5 à 10% de la facture après remise du bon par l'artisan). - Développer les sources d'informations indépendantes sur tout le territoire pour le climat, le développement durable, la qualité de l'air et de l'eau et en donner l'accès à la population. <p>MOBILITES</p> <ul style="list-style-type: none"> - Promouvoir et développer le covoiturage en impliquant les habitants (en redynamisant l'expérimentation Covoit'ici notamment). - Développer les solutions d'auto-partage. - Créer des zones de rencontre (à 20 km/h) dans les centres villes pour pacifier la voirie - Favoriser les zones piétonnes dans les centres ville et disposer les parkings de surface en silos en périphérie. 	
--	--

<ul style="list-style-type: none">- Augmenter la surface dédiée aux vélos et aux piétons dans l'espace public.- Développer la signalétique en faveur des piétons et des vélos (panneaux avec indications de durée de trajet qui ne soient pas uniquement destinés aux automobilistes).- Développer l'aménagement de passerelles au-dessus de la Seine pour les piétons et les vélos.- Développer des lignes structurantes de bus et la mise en place de réseau type Flexigo sur les territoires diffus. <p>Anticiper l'arrivée de service de transport à la demande de type PADAM mobility.</p> <ul style="list-style-type: none">- Ouvrir des lignes de navettes électriques sur la Seine.- Exiger d'IDF Mobilités et des opérateurs un plan de remplacement de la flotte de bus diesel présents sur le territoire par des bus propres en faisant attention à diversifier les énergies (électrique, GNV et plus tard l'hydrogène notamment).- Favoriser le développement du fret ferroviaire pour remplacer les camions polluants.- Mise en place de la gratuité d'un maximum de transports en commun (ce qui conduira à réduire l'utilisation systématique de voitures individuelles).	
--	--

Contributions	Réponses de GPS&O
<p>17 LES 15 PROPOSITIONS DE SEINERGY LAB POUR CONTRIBUER AU PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL DE LA COMMUNAUTE GRAND PARIS SEINE & OISE</p> <p>Créée le 1er janvier 2016, la Communauté urbaine Grand Paris Seine & Oise - CUGPS&O - est issue de la fusion de six intercommunalités du Nord-Yvelines. Elle regroupe 411 000 habitants répartis sur une surface de 505 km². Profondément polycentrique, la singularité du territoire GPS&O réside à la fois dans sa densité (800 habitants/km²) et dans sa diversité géographique (villages et bourgs ruraux, pôles urbains importants, villes moyennes). Face aux enjeux du changement climatique, le PCAET témoigne de la résilience engagée par les acteurs du territoire. Pierre angulaire d'un développement plus équilibré et durable, cet engagement participe activement à l'amélioration du cadre de vie et à l'attractivité du territoire. SEINERGY LAB est une plateforme d'innovation collaborative, support de formation et d'expérimentation sur l'énergie et les territoires de demain. Ecosystème original de 40 membres publics et privés, SEINERGY LAB réunit les acteurs du territoire autour du projet commun d'accélérer la transition énergétique et écologique et d'accompagner ainsi le Plan France relance et le développement économique durable de GPS&O. SEINERGY LAB, reconnu comme un outil opérationnel et agile au service du territoire Grand Paris Seine & Oise, s'est impliqué activement dans l'élaboration du PCAET par la mobilisation de ses partenaires et la participation active de son équipe aux ateliers de diagnostic et de co-rédaction des fiches du programme d'action organisés par la Communauté Urbaine. SEINERGY LAB souhaite réaffirmer son engagement auprès de la Communauté urbaine Grand Paris Seine & Oise et de tous les acteurs locaux en participant à la consultation et en transmettant ses 15 premières propositions¹ pour contribuer à l'atteinte des objectifs prédéfinis dans le programme d'actions diffusé. Ces contributions s'organisent autour des axes stratégiques fixés par la Communauté urbaine Grand Paris Seine & Oise.</p> <p>Axe stratégique n°1 - Promouvoir la sobriété et améliorer la performance énergétique et climatique des bâtiments.</p> <p>Premier levier de la transition, la sobriété passe par des actions concrètes. Dans cette optique, le secteur résidentiel tertiaire représente près de la moitié de la facture énergétique du territoire et offre un potentiel de performance énergétique à atteindre d'ici 2050.</p> <ul style="list-style-type: none"> - PROPOSITION 1 - Contribuer à la sensibilisation du grand public pour encourager une meilleure sobriété des usages et une participation active à la transition énergétique par l'organisation d'ateliers immersifs sur nos plateaux techniques et dans l'appartement expérimental. Nos plateaux sont utilisés par plus de 1000 personnes chaque année. - PROPOSITION 2 - Outiller les ménages volontaires avec la solution CAP'Eco, chaîne de mesure de paramètres d'ambiance (température, hygrométrie, luminance, dioxyde de carbone, composés organiques volatiles) et des consommations énergétiques détaillées, développée dans le cadre de la plateforme et mise à disposition pour accompagner la maîtrise de l'énergie et la qualité de l'air intérieur. Un pool de 25 chaînes est disponible pour des installations de 9 à 12 mois dans les foyers, un roulement est prévu chaque année. - PROPOSITION 3 - Promouvoir les compétences et métiers de la transition énergétique et écologique pour augmenter les capacités productives des entreprises du territoire par la mise en place d'actions d'information 	<p>La proposition 1 relève de l'action 1.2 « Sensibiliser et encourager sur les solutions d'économie d'énergie ». L'organisation d'ateliers immersifs sur les plateaux techniques et dans l'appartement expérimental de l'association Seinergy Lab apparaît en accord avec l'objectif de sobriété énergétique du PCAET.</p> <p>La proposition 2 relève des actions 1.2 « Sensibiliser et encourager sur les solutions d'économie d'énergie » et 4.5 « Stimuler les solutions collaboratives sur la qualité de l'air ». Le prêt de chaînes CAP'Eco permettant d'obtenir des indices de la qualité de l'air intérieur et une mesure de consommation énergétique, il semble pertinent à la fois pour les foyers et pour les établissements scolaires dans le cadre de projets menés par des enseignants. Nous pouvons notamment citer l'intérêt de l'usage de ce dispositif pour les écoles labellisées « éco-écoles » traitant des thèmes du climat, de l'énergie et de la santé. Le prêt de chaînes CAP'Eco apparaît en accord avec les objectifs de préservation de la qualité de l'air et de sobriété énergétique du PCAET.</p> <p>La proposition 3 a pour objectif d'accélérer la transition énergétique et écologique des entreprises du territoire, en intervenant sur les leviers de la formation et du réseau d'acteurs. Cette proposition apparaît en accord avec le PCAET.</p> <p>La proposition 4 relève de l'action 4.6 « Sensibiliser les citoyens et les entreprises aux pratiques d'économie circulaire, de réduction des déchets et de recyclage ». Le partage d'études et supports sur la valorisation des ressources issues des chantiers du BTP apparaît en accord avec le PCAET.</p> <p>La proposition 5 relève de l'action 2.1 « Mobiliser les entreprises et les collectivités et sensibiliser les employés aux mobilités alternatives ». La promotion des mobilités décarbonées auprès des entreprises, avec un événement permettant d'obtenir de l'information et de tester de nouvelles mobilités, apparaît en accord avec le PCAET.</p> <p>La proposition 6 a pour objectif de favoriser le déploiement de mobilités décarbonées grâce à la réalisation et au partage d'une étude sur des données d'usage recueillies sur le territoire. Cette proposition apparaît en accord avec le PCAET.</p> <p>La proposition 7 relève, notamment, de l'action 2.7. La participation des acteurs du territoire, tels que l'association Seinergy Lab, aux groupes de travail et autres temps d'échanges sur le développement du territoire est particulièrement importante.</p>

<p>et d'orientation ainsi que par le rapprochement des organismes de formation et les entreprises. La Journée des Métiers de Demain, action phare dans ce domaine, a mobilisé plus de 1000 personnes en 2019, l'édition 2021 se tiendra au printemps.</p> <p>- PROPOSITION 4 - Accompagner la structuration d'une filière de valorisation des ressources issus des chantiers du BTP par le partage des enseignements de deux premières études réalisées sur le territoire et un support aux travaux des acteurs du territoire qui nous solliciteraient.</p> <p>Axe stratégique n°2 - Développer une mobilité adaptée à la diversité de l'espace et respectueuse de l'environnement et de la santé</p> <p>Urbain et rural à la fois, le territoire GPS&O demeure dépendant de l'usage de la voiture : sa part modale est de 58%. Plusieurs actions peuvent être engagées afin de réduire les consommations énergétiques liées aux transports.</p> <p>- PROPOSITION 5 - Acculturer les entreprises et leurs salariés aux mobilités décarbonées par le déploiement du projet E-Mobility, rendez-vous d'information et d'échange intra et/ou interentreprises avec essai de véhicules. Le lancement de cette action est prévu au 1er trimestre 2021 avec déjà 2 grandes entreprises intéressées pour recevoir l'événement dans sa version beta.</p> <p>- PROPOSITION 6 - Alimenter les réflexions territoriales et le changement d'échelle pour le déploiement du véhicule électrique, et à terme d'autres solutions telles que le bioGNV (Gaz Naturel Véhicule d'origine renouvelable) et l'hydrogène, par l'analyse des données d'usage et la formulation de préconisations. L'étude est en cours, 3 étudiants du territoire sont impliqués et tutorés par 4 partenaires. Un stage étudiant sera également proposé en 2021.</p> <p>- PROPOSITION 7 - Participer activement aux initiatives et projets territoriaux avec la formulation de propositions pour le développement des hubs multi-modaux multiservices et l'implication aux travaux du groupe de travail Mobilité du Club Eole, qui fédère les entreprises du territoire et prépare l'arrivée de la ligne Eole, et la formalisation de ses propositions pour "inventer la vie qui va avec Eole".</p> <p>Axe stratégique n°3 - Développer les énergies renouvelables La production d'énergie renouvelable est minoritaire sur le territoire.</p> <p>Intervenant en amont de leur développement, trois expérimentations participent à la création des conditions de leur déploiement et facilitent leur intégration dans le système énergétique.</p> <p>- PROPOSITION 8 - Expérimenter et faire la preuve de la faisabilité juridico-économique de l'autoconsommation collective participative d'électricité d'origine photovoltaïque et encourager les différents acteurs du territoire à devenir partie prenante de ce type d'opération avec la mise en place d'un démonstrateur. Le projet PART'Ener est en phase d'étude et devrait voir le jour fin 2021- début 2022.</p> <p>- PROPOSITION 9 - Développer, à des fins d'expérimentation et de formation, un banc d'essai de stockage pour optimiser la consommation locale d'énergie et tester les stratégies de pilotage en vue d'optimiser l'autoconsommation sur les boucles locales d'énergie et lisser les pics de sur consommation à l'échelle du réseau. Le projet bénéficie d'un co-financement Programme Investissement d'Avenir (PIA). Le cahier des charges est finalisé.</p>	<p>La proposition 8 relève de l'action 3.5 « Accompagner le développement du solaire photovoltaïque en autoconsommation sur le territoire ». PART'Ener est un projet d'autoconsommation collective d'électricité avec différents acteurs (citoyens, entreprises, collectivités). Il se traduit par la pose de panneaux photovoltaïques sur des toitures de bâtiments et/ou des ombrières de parking. Il ne nécessite donc pas d'artificialiser des sols. Mené à terme, il participera au mix énergétique et donnera l'opportunité aux citoyens de s'impliquer dans la transition énergétique du territoire. Ce projet permettra d'être un démonstrateur et pourra faire l'objet d'un retour d'expérience afin d'être reproductible. Cette proposition apparaît en accord avec le PCAET.</p> <p>La proposition 9 relève, notamment, de l'action 3.8 « Expérimenter des boucles locales d'énergie, pour laquelle le stockage de l'énergie est un enjeu de réussite ». La mise en place d'un démonstrateur apparaît en accord avec le PCAET.</p> <p>La proposition 10 relève des actions 3.4 « Méthanisation : développer la production de gaz vert sur le territoire & l'injection dans le réseau GRDF » et 3.6 « Identifier les sources de chaleur fatale à proximité des lieux de consommation et mettre en œuvre leur récupération ». La réalisation d'études et de retours d'expériences menées sur le territoire en matière de récupération et de valorisation de ressources énergétiques inexploitées sera utile au développement de ces pratiques. Cette proposition apparaît en accord avec le PCAET.</p> <p>La proposition 11 permet de s'appuyer sur un réseau d'acteurs dans la réalisation de la transition énergétique et écologique du territoire. Cette proposition apparaît en accord avec le PCAET.</p> <p>La proposition 12 permet de sensibiliser et d'informer le grand public aux thématiques du Climat, de l'Air et de l'Energie portées par le PCAET. Cette proposition apparaît en accord avec le PCAET.</p> <p>La proposition 13 relative à la recherche de financements pour les projets participant à la transition énergétique et écologique du territoire s'inscrit dans le cadre de l'action 4.2 « Mutualiser la compétence 'outils et mobilisation des financements' et mettre en place une ingénierie partagée compétente sur la partie levée de financements ». Elle apparaît en accord avec le PCAET.</p> <p>La proposition 14 relève de l'action 4.5 « Stimuler les solutions collaboratives sur la qualité de l'air ». En lien avec la proposition 2 à travers l'usage de chaînes CAP'Eco,</p>
---	--

<p>- PROPOSITION 10 - Proposer des solutions de récupération et de valorisation de ressources énergétiques inexploitées, comme la chaleur fatale ou le potentiel méthanogène des eaux usées, sur des sites identifiés tels que la zone de Limay-Porcheville sur laquelle nous avons de premiers résultats d'étude, et participer à l'évaluation et la promotion des projets lancés tels que celui de valorisation des boues de STEP et d'injection de biométhane sur le réseau de gaz naturel déployé sur le site des Mureaux.</p> <p>Axe stratégique n°4 - Développer une économie durable et inclusive, en mobilisant les acteurs économiques, les collectivités et les citoyens du territoire</p> <p>Une croissance inclusive et durable s'affirme comme un objectif phare de développement. L'une des vocations de SEINERGY LAB est de fédérer une diversité d'acteurs concernés par les enjeux énergétiques et économiques du territoire : entreprises, collectivités, citoyens...Un travail collaboratif participe à la mise en place d'un tissu économique sobre, avec un moindre impact environnemental.</p> <p>- PROPOSITION 11 - Mobiliser les acteurs du territoire et coordonner des travaux de veille, d'étude et d'expérimentation en faveur de la transition énergétique et écologique pour proposer des solutions utiles et innovantes au territoire à travers la poursuite de notre double activité de Think & Do Tank (collectif producteur d'idées et d'actions). En 7 ans d'existence, SEINERGY LAB a réuni une quarantaine de partenaires actifs et impliqués sur plus de 50 actions.</p> <p>- PROPOSITION 12 - Offrir au grand public une programmation d'expositions de médiation à la Culture Scientifique Technique et Industrielle (CSTI) avec la mutualisation des outils de nos membres, la mise en réseau et le développement de nouveaux partenariats locaux et nationaux. Les trois prochaines expositions planifiées sont l'Appartement zéro déchet en partenariat avec l'Office du Développement Durable, Bougez Vert avec l'Exploradome, "Air, l'expo qui inspire" avec l'Exploradôme et Energies Solidaires. Environ 800 visiteurs de l'ensemble du territoire sont accueillis sur 6 semaines en moyenne pour visiter, explorer les savoirs et suivre un atelier sur une thématique spécifique de l'exposition.</p> <p>- PROPOSITION 13 - Poursuivre la mobilisation de financements publics et privés pour la montée en compétences, l'expérimentation et l'innovation dans le domaine de la transition énergétique. SEINERGY LAB suivra en particulier les dispositifs de financements mis en place dans le cadre du Plan France Relance et notamment sur les thématiques de production et d'usage de l'hydrogène. Plus de 2,5 millions d'euros de fonds publics et privés ont été mobilisés pour le développement de nos actions et près de 700 000 euros investis dans des équipements techniques expérimentaux mutualisés.</p> <p>- PROPOSITION 14 - Sensibiliser et accompagner l'amélioration de la qualité de l'air, intérieur et extérieur, sur le territoire par la responsabilisation de la population en maillant le territoire avec des instruments de mesure, en partageant ces données et leur analyse, (projet CAP'Eco sur la qualité de l'air intérieur, projet en montage sur la qualité de l'air extérieur) et en soutenant l'implantation de solutions innovantes telles que le Puit Carbone.</p>	<p>elle comprend un volet sensibilisation et un volet partage de données. Cette proposition est en accord avec le PCAET.</p> <p>La proposition 15 a pour objectif la préservation de la ressource en eau. L'illustration mise en avant participe à l'atténuation du changement climatique à travers la recherche d'une solution moins impactante pour l'environnement que les pratiques en usage. Cette proposition apparaît en accord avec le PCAET.</p>
---	---

<p>Axe stratégique n°5 - Accompagner l'évolution des modes de production agricoles et d'alimentation et adapter le territoire aux changements climatiques</p> <p>Dans un contexte de changement climatique, la préservation et la valorisation de la ressource en eau et de l'axe fluvial majeur que représente la Seine doivent faire l'objet d'une réflexion permanente pour l'avenir du territoire GPS&O.</p> <p>- PROPOSITION 15 - Impulser et soutenir des actions en faveur de la préservation de la ressource en eau en accompagnant les porteurs de projet dans leur développement en rendant possible notamment l'expérimentation de leur solution innovante. Pour illustration, SEINERGY LAB a facilité par un appui à l'obtention d'un co-financement et l'identification d'un site pilote, le test d'un drone hydrogène pour la gestion des espaces verts et la détection du stress hydrique (projet H2-Scout, action en cours).</p> <p>SEINERGY LAB formule, ainsi, 15 propositions concrètes pour contribuer à court terme à la mise en œuvre du PCAET de la Communauté urbaine Grand Paris Seine & Oise</p>	
---	--

Contributions		Réponses de GPS&O
18	<p>J'ai pris connaissance du dossier préparé par la Communauté Urbaine sur le PCAET et soumis à consultation publique avant approbation par le Conseil Communautaire. L'ensemble est très complet et aboutit à retenir les 5 orientations stratégiques du PCAET, déclinées en plans d'actions. Retenir et piloter efficacement 43 plans d'actions est une véritable gageure</p> <ul style="list-style-type: none"> • Une mission quasiment impossible à réaliser correctement, par faute de priorisation • Les plans d'action sont disparates dans leur contenu, leur impact et la capacité de la Communauté Urbaine à mener une action efficace (parfois dans des domaines qui ne dépendent pas d'elle) • Cela aboutit à un catalogue de déclarations d'intentions, difficilement crédibles sur leur véritable mise en œuvre : l'utilisation régulière des « former », « informer », « sensibiliser » etc... pour quels résultats effectifs ? • Par exemple le volet « mobilité » tisse des orientations aux antipodes des pratiques actuelles de la Communauté Urbaine qui privilégient les routes et les voitures au détriment des mobilités alternatives : comment croire à une conversion miraculeuse des décideurs de la Communauté Urbaine (et du Conseil Départemental) ? • A titre de test de bonne foi, où en sont les actions mentionnées dans le PCAET qui devaient être réalisées en 2020 ? Au final, le projet de PCAET est une « usine à gaz », qui a dû être largement préparé par des cabinets d'études, qui vont encore être sollicités pour la mise en œuvre des plans d'action. Au final, je doute des résultats effectivement obtenus et de la capacité de la Communauté Urbaine à mobiliser les populations sur ce document. 	<p>Un travail de priorisation est en cours, sachant que le PCAET est constitué d'actions structurantes identifiées et d'actions dites « d'accompagnement ». Les actions structurantes sont prioritaires et amorcées dès 2021. Des chiffrages ont été réalisés pour de nombreuses actions et seront affinés lors de leur mise en œuvre. La loi donne à GPS&O un rôle d'animateur de la transition énergétique avec des partenaires qui sont parties prenantes. Toutes les actions ne sont pas directement portées et/ou financées par la Communauté urbaine.</p> <p>Le rôle d'animateur territorial implique les notions d'information et de sensibilisation. Il s'agit de créer une dynamique d'entraînement en compléments d'actions très concrètes déclinées dans le PCAET.</p> <p>L'axe 2 du PCAET met en avant des actions qui sont pour la plupart en cours de déploiement comme notamment l'action 2.2 qui met en avant le schéma directeur cyclable adopté en 2019.</p> <p>A ce jour, la moitié des 44 actions du PCAET sont engagées.</p>
19	<p>Concernant le programme d'actions du PCAET, je me permets de formuler quelques observations sur les plans d'actions des différents axes stratégiques identifiés ci-dessous :</p> <p>AXE 2 PLAN D'ACTION</p> <p>- 2.2 Développer les mobilités actives</p> <p>Comme rappelé dans le point 2.8, le territoire est traversé par la Seine et l'Oise et également par de nombreuses passerelles vélos piétons existantes ou en projet</p> <p>Remarquons également de certains grands axes auto routiers sont parallèles à la SEINE et de ces berges (comme la D190, D153, D164 etc.)</p> <p>Dans l'objectif de favoriser les mobilités douces, il semble important de prendre en compte ces chemins de halages, d'autant plus qu'avec l'arrivée du réseau EOLE certains tronçons de la Seine comme Poissy, Carrières sous Poissy, Villennes-sur-Seine, Medan et Triel sur Seine pourraient offrir de nombreux avantages comme ;</p> <ul style="list-style-type: none"> • Celui d'avoir à chaque extrémité une gare comme Poissy et Vernouillet (EOLE) 	

<ul style="list-style-type: none"> • Celui de pouvoir créer une boucle entre les deux rives de la Seine avec les ponts de POISSY (future passerelle) et ceux de TRIEL SUR SEINE • Pour les habitants de Medan et Viennes sur Seine la possibilité d'être à égale distance de la gare de Poissy et la gare EOLE de Verneuil et donc clairement de faire le choix de la mobilité douce par rapport à celui de la voiture • Valoriser en même temps les berges de la Seine et retrouver une offre de loisirs et de relancer une offre de restauration pérenne sur les berges de Medan, Villennes sur Seine et Triel sur Seine • Pouvoir relier les itinéraires de pistes cyclables du VEXIN et être en accord avec l'extension du PN du Vexin <p>Fort de cet exemple, je propose donc d'étoffer le descriptif du mode opératoire de la façon suivante</p> <p>« Au niveau du développement des infrastructures et facilités autour des mobilités actives, il s'agira de :</p> <p>1/ Sécuriser les modes de déplacement actifs (vélo, piéton, etc.) :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Développer une signalisation vélo ; • Prioriser les pistes cyclables et itinéraires piétons. <p>2/ Améliorer le maillage du territorial des pistes cyclables :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Identifier les parcours et assurer leur continuité (notamment le passage de la Seine • Valoriser les berges et chemins de halage existants de la Seine, en particulier quand le trace de la SEINE est proche et parallèle aux grands axes autoroutiers du territoire) • Renforcer le réseau existant, et communiquer sur les parcours sécurisés existants • Proposer une application pour les itinéraires • Développer les passerelles piétons-vélos et favoriser les interconnexions au niveau de la gare ; • Sachant que le schéma cyclable 2019/2027 prévoit de résorber les principaux points noirs du réseau Cyclable actuel, c'est-à-dire : des aménagements souvent en mauvais état, des discontinuités fréquentes, une carence de parc de stationnement, un linéaire trop restreint. Des problèmes qui entravent la pratique du vélo sur le territoire en créant voies et pistes cyclables et des places de stationnement. <p>3/ Offrir et favoriser le développement d'une offre de services associés et de modes de déplacement Innovants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Augmenter le nombre de place de parking, gardiennage, location VAE, réparation, vente de 1ère et 2nd main, accessoires etc. • Vélo-bus pour le ramassage scolaire • Identifier les démarches associatives et leur donner de la visibilité et des moyens <p>4/ Inscire la/les action(s) dans les documents d'urbanisme</p> <p>5/ Communiquer sur ces actions et les subventionner</p> <p>Au niveau de la sensibilisation des utilisateurs aux modes de mobilités actives :</p> <p>6/ Transformer la marche utile en marche agréable :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Créer plus d'espaces verts et apaisés ; • Dédier plus d'espace aux mobilités actives ; • Limiter l'exposition aux pollutions • Favoriser les démarches d'organisation d'évènements et d'expositions dans la rue 	<p>L'action 2.2 du PCAET met en avant le schéma directeur cyclable adopté en 2019 et sa déclinaison très opérationnelle qu'est le plan vélo. Il intègre un large volet de développement de voies cyclables sur les berges de la Seine intégrant une réappropriation des chemins de halage. Il intègre également l'ensemble des politiques connexes d'aménagement de réglementation de la voirie, de réalisation de parkings à vélos, notamment.</p> <p>L'ensemble de ces contributions sera transmis à la direction des mobilités.</p>
--	--

<p>7/ Capitaliser sur les initiatives existantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Identifier les associations œuvrant sur le territoire sur ces thématiques (associations culturelles, Associations pour la végétalisation de la ville, réparation de vélos, organisation de balades) • Intégration de ces acteurs à la réflexion • S'appuyer sur les réseaux d'acteurs et leurs compétences pour développer les différentes initiatives • Organiser et favoriser les événements festifs autour du vélo en capitalisant sur l'existant <p>8/ Encourager les échanges entre utilisateurs et novices (via des associations existantes) »</p> <p>- 2.7 Mise en place de hubs multimodaux multiservices sur le territoire</p> <p>Il est important de rappeler que l'attractivité du territoire par la création de plates-formes multimodales doit répondre aux besoins des actifs, de la jeunesse et des seniors ;</p> <p>Le fait de rappeler que la création de plates-formes multimodales permet de proposer de nouvelles offres de mobilités douces, il serait bon de rappeler que leur existence doit également répondre :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Au désengorgement des centre-ville, • D'optimiser l'usage des axes de traversées existants de la SEINE <p>De plus, leur implantation ne doit pas exclusivement tenir compte d'EOLE mais aussi se projeter sur ;</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'évolution des bassins d'emplois existants (l'automobile, l'évolution, les différentes ZAC et les grands centres de chalandises) mais aussi sur ceux à venir (le futur canal Oise Escaut et ses plates-formes modales de chalandise fluviales, les chantiers du Grands Paris, les projets du réseau viaire du territoire (RD 104, RD 190, RD 30, pont d'Achères etc.) • L'augmentation des besoins immobiliers découlant de ces nouveaux bassins d'emplois <p>A titre d'exemple, une plate-forme modale implantée en limite de Triel sur Seine avec une offre d'autres moyens de mobilités douces existantes ou à créer pourraient répondre à l'ensemble de ces considérations</p> <p>En effet sa position centrale entre les bassins d'emplois existants et ceux à venir ainsi que son nouveau pont avec les futures connexions des projets du réseau viaire du département sont de nature à renforcer son intérêt pour une implantation d'une plate-forme modale facilitant les mobilités douces et agrégeant des services</p> <p>Fort de cet exemple, je propose donc d'étoffer le descriptif du mode opératoire de la façon suivante</p> <p>« Le développement de hubs-multimodaux- multiservices pérennes sur le territoire passera par les étapes suivantes :</p> <p>1/ L'identification des Hubs :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Identifier des sites stratégiques cibles (autour de l'A13, du pont d'Achères, des projets de la RD 190 par exemple) - Développer un maillage d'intermodalité à travers des Hubs 	<p>La mise en œuvre de l'action 2.7 du PCAET pourra se faire en cohérence avec l'ensemble de la politique de mobilité de GPS&O.</p>
--	---

<p>- en se projetant sur les bassins d'emplois, de leur évolution mais aussi des futurs bassins d'emplois (comme me canal Oise Escaut et ces plates-formes modale fluviale par exemple)</p> <p>2/ Elaboration de l'offre, identification des services et des acteurs à associer au développement des Hubs, cela inclut, de manière non exhaustive, de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Créer un parking de covoiturage dans les hubs - Mobiliser les entreprises en amont des projets de Hubs coworking - Développer des lieux de visio-conférence partagés, ouverts à toutes entreprises et leur évitant d'en installer - Greffer dans les Hubs les services identifiés - Créer un outil numérique (portail, plateforme, application) dédié au(x) hub(s) centralisant les informations et services relatifs au(x) hub(s) (coworking, circuits courts, partage de véhicule) - Communiquer sur l'offre de coworking existante mais sous utilisée (mise en réseau des tiers-lieux /espaces de coworking) sur le territoire. Mise en place d'une plateforme numérique de réservation /identification en lien avec la plateforme smart wok de la Région Ile de France) <p>Il faudra par ailleurs, pour assurer la pérennité des hubs :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mettre en place un modèle économique spécifique (gouvernance, mutualisation, ...) - Garantir un niveau de service (numérique, mobilité, etc.) - Garantir un prix de service attractif - Impliquer les acteurs du territoire : associations et services existants concernant les mobilités douces et les circuits courts de consommation, commerces, entrepreneurs <p>- 2.8 Faire de la Seine un vecteur complémentaire des mobilités</p> <p>La valorisation de la Seine comme vecteur structurant des mobilités sur le territoire est importante et doit être développée en entraînant en même temps</p> <ul style="list-style-type: none"> • Une dynamisation socioéconomique des bords de SEINE • Mais également favoriser les mobilités douces sur ses rives (voir 2.2). <p>Cependant la prévisible amplification du Traffic fluvial ne fera qu'augmenter la dégradation et l'érosion déjà importants de certains secteurs des rives de Seine en particulier sur les secteurs de Vilennes sur Seine, Medan et Triel sur Seine ayant déjà entraîné la fermeture d'établissement de restauration, la perte d'assise de terrasses et maisons et également mettant en péril une partie du chemin de halage concerné.</p> <p>Dans ce cadre, la valorisation de la Seine comme axe de mobilité doit également inclure dans son champ d'action la rénovation et le confortement des rives de Seine.</p> <p>Fort de cet exemple, je propose donc d'étoffer le descriptif du mode opératoire de la façon suivante</p> <p>« La valorisation de la Seine comme un vecteur structurant des mobilités sur le territoire pourra s'appuyer sur les actions et initiatives suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Développement des transports de marchandises et de personnes par la Seine (bas carbone, électriques et bion) • Développement de solutions pour éviter le contournement de la Seine en envisageant des systèmes de téléphérique, de BAC, la mise en place de passerelles réservées aux mobilités douces (piétons et vélos) 	
--	--

<ul style="list-style-type: none"> • Organisation des flux et partage des moyens de transport de marchandises et de personnes (dernier km) • Renforcement et confortement des rives de la seine pour en arrêter leur érosion et ainsi maintenir les activités économiques encore existante (restaurant) voire pour en développer de nouvelles. <p>La mise en valeur Seine pourrait constituer un laboratoire d'innovations en termes de mobilité alternative (transports électrique et bioGNV) mais aussi en termes d'interactions entre les territoires et de synergies entre les acteurs. Et ce en valorisant les initiatives innovantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Développer un système de BAC valorisant les circuits courts et les synergies intra-territoriale : distributions des productions maraichères, barges culturelles et éducatives, prestations de services flottants (santé) • Green Deli River (GRDF) : projet de bateau fluviale à motorisation hybride (électrique et Gaz) • Verdissement des flottes relatives aux activités de croisière sur le territoire (Mantes la Jolie – Poissy) • Rapprochement des départements 92 et 78 par report modale (Fluvial / Fret) <p>Il est à noter que les transports alternatifs (électrique et GNV) en navigation fluviale sont sujets à un vide juridique. L'aspect réglementaire est en cours de traitement.</p> <p>Il s'agira de faire du fleuve un axe majeur pour les mobilités douces par l'aménagement de voies douces (cheminements piétonniers, voies et pistes cyclables le long du fleuve) puisque le report modal constitue un risque de perturbation des milieux naturels aquatiques et de pollutions dans le cadre du transport.</p> <p>Le Plui en cours d'élaboration permet le développement des projets portuaires notamment par des zonages spécifiques, des OAP dédiées et des emplacements réservés. »</p> <p>AXE 3 PLAN D'ACTION</p> <p>- 3.5 Accompagner le développement du solaire photovoltaïque en autoconsommation sur le territoire</p> <p>Seul est abordé dans ce plan d'action le solaire photovoltaïque (les éoliennes étant traite dans le 3.3) tourné vers les domaines tertiaires, résidentiels et l'équipement public, il est dommage que cela ne soit étendu aux parcs solaires et des autres possibilités qui en découlent.</p> <p>En effet de la ressource électrique sortante d'un parc de photovoltaïque, vous pouvez</p> <ul style="list-style-type: none"> • Reverser cette Energie sur le réseau électrique existant, • Convertir une partie de cette Energie électrique pour alimenter un poste d'électrolyse de l'eau qui permettra de générer de l'hydrogène puis après compression et stockage vous permettra ensuite d'envisager de créer un poste de rechargement en hydrogène pour les flottes existantes ou à venir de véhicules terrestres hydrogène, voir de bateaux à hydrogènes (la Seine étant à proximité • De la même façon, on peut utiliser partiellement cette même ressource électrique pour créer des postes de chargement électrique pour les flottes existantes et à venir de véhicules électriques <p>A titre d'exemple, le projet de parc photovoltaïque retenu sur Triel sur Seine pourrait être aménage pour qu'une partie de l'Energie électrique soit détournée pour la mise en œuvre d'une électrolyse et ainsi favoriser la création d'une aire de rechargement en hydrogène de flotte de véhicule hydrogène.</p>	<p>L'action 5.1 du PCAET « Intégrer l'hydromorphologie de la Seine et de ses affluents dans la prévention des crues et ruissellement » prend pleinement en compte cet enjeu de préservation des berges de la Seine et de ses affluents.</p>
---	---

<p>Fort de cet exemple, je propose donc d'étoffer le descriptif du mode opératoire de la façon suivante « Afin de mener à bien cette action, les étapes sont les suivantes :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Sensibiliser et promouvoir le solaire photovoltaïque dans les domaines tertiaires (toitures de ZA), résidentiels et pour l'équipement public : <ul style="list-style-type: none"> ->Proposer une boîte à outil opérationnelle, et communiquer dessus (cadastre solaire, simulations de l'autoconsommation, conseillers...) -> Rassurer et encourager les citoyens : prouver la faisabilité économique par un REX, recenser les acteurs locaux fiables et compétents (label RGE par exemple) 2. Animer un réseau pour stimuler l'identification et les études de faisabilité de projets solaires 3. Faciliter les projets engagés : <ul style="list-style-type: none"> -> Améliorer le taux de dépendance (part de l'énergie solaire autoconsommée sur l'énergie totale consommée) -> Organiser l'autoconsommation PV : Mobiliser les bailleurs sociaux et investisseurs sociaux -> Mobiliser des financements pour mettre en œuvre les projets » 4. Faciliter et optimiser les projets engagés de parc photovoltaïque <ul style="list-style-type: none"> -> en fonction de la puissance attendue, optimiser le projet retenu en regardant la possibilité de développer des stations de rechargement électrique ou d'hydrogène pour assure le meilleur développement de flottes de véhicules électrique ou hydrogène (voir de bateau hydrogène en cas de proximité de la Seine). 	<p>L'action 3.1 du PCAET « Réaliser un schéma directeur énergies et contribuer à sa mise en œuvre » répond pleinement à cet enjeu. Il a pour vocation d'accompagner, optimiser et mailler l'ensemble des projets de production d'énergie dont les centrales solaires ou les unités hydrogène qui pourront voir le jour.</p>
--	---

Contributions	Réponses de GPS&O
<p>20 Après avoir pris connaissance du dossier « Plan Climat Air Energie Territoire » sur le site GPSeO, nous constatons à regret, une occasion perdue pour construire et proposer aux habitants de la plus grande communauté urbaine de France un projet de changement d’usages et méthodes dans la planification et aménagement en faveur de l’environnement :</p> <p>1. PROMOUVOIR LA SOBRIÉTÉ ET AMÉLIORER LA PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE ET CLIMATIQUE DES BÂTIMENTS</p> <p>Le bâti est considéré abstraitement, sorti de son contexte. Les notions travaillées au niveau national et appliquées par des EPCI scrupuleuses, sont ici absentes : notamment celles, indispensables dans la prévention des effets caniculaires comme par exemple îlot de fraîcheur dans les abords du bâti. La forme urbaine, le paysage urbain est absent du projet du territoire. Et pratiquement, ni plan de subventions publiques ni échéancier ni même liste des bâtiments publics concernés par la rénovation et l'isolation ne sont établis. Une cartographie si l’on essayait de la constituer, serait vide. C’est pourtant l’enjeu principal que de proposer une frugalité heureuse. Les dépenses publiques, nos deniers doivent servir les habitant, le vivant et c’est l’environnement urbain dans son acception globale qui doit faire l’objet d’amélioration. Pour exemple, la ville de Paris qui a élaboré des modèles des îlots urbains où le réchauffement sera pris en charge par un bâti aux formes urbaines, architecturales s’accompagnent d’espaces extérieurs plantés et orientés pour mieux les ventiler et ombrager. La directive nationale ZAN n’est pas détachée de cette planification attentive au climat. Tandis que le document GPSeO ne raisonne pas de manière complète, transversale. L’artificialisation des sols dans son territoire n’est pas considérée – il suffit de voir le bétonnage battant son plein à Conflans Sainte Honorine où le seul parc public, une emprise patrimoniale et paysagère remarquable est malgré les injonctions nationales, artificialisé en ce moment et où on laisse à la libre découpe les arbres dans plusieurs quartiers. Cela est devenu l’empreinte de la municipalité en place depuis le 2014. Comment un Plan pour le climat de ce territoire peut-il encore ignorer les priorités en matière de préservation des ressources de biodiversité, de polluants d’air, de fraîcheur et de bien être réel ?</p> <p>2. DÉVELOPPER UNE MOBILITÉ ADAPTÉE À LA DIVERSITÉ DE L’ESPACE ET RESPECTUEUSE DE L’ENVIRONNEMENT ET DE LA SANTÉ</p> <p>L’absence de subvention aux particuliers pour l’achat de vélos électriques qui pourtant reste un élément simple de pédagogie vis-à-vis des habitants et un gage d’engagement bienveillant des édiles. Il faut intégrer dans le plan d’action des synergies notamment avec la CA de Cergy Pontoise et la CA de St Germain en Laye Boucles de Seine, concernant le développement des mobilités douces du type construction et/ou rénovation de pistes cyclables et de chemins piétonniers. L’absence de projet de piétonisation en centre-ville, les trottoirs à l’ancienne ne remplissent pas les attentes des villes d’aujourd’hui. La Seine n’est pas considérée sérieusement comme voie de circulation et déplacements : à quand des navettes fluviales, il ne suffit plus d’évoquer les choses, il s’agit de les planifier, budgétiser et enfin réaliser. La carte postale, comme à Conflans Sainte-Honorine, va bientôt perdre de son attrait.</p>	<p>La CU envisage de toucher un très large public à travers le guichet unique proposé (plateforme de la rénovation) y compris les publics précaires et les entreprises du tertiaire (des modules spécifiques seront développés en 2021 et intégrés dans la nouvelle convention d’objectif définie avec l’opérateur Energies Solidaires). Les diagnostics énergétiques des bâtiments communautaires seront finalisés en 2021. A l’issue un programme d’intervention sera proposé.</p> <p>Une mise en cohérence avec le PLUI devrait être engagé.</p> <p>L’action 3.2 du PCAET intègre la prise en compte par le PLUI des énergies renouvelables, plus largement les modifications futures pourront intégrer les enjeux de la rénovation et de développement des îlots de fraîcheur.</p> <p>Les enjeux liés au « zéro artificialisation nette » sont intégrés dans l’action 5.5 de l’axe 5 « Naturaliser et végétaliser nos espaces urbains et désartificialiser les sols » et une stratégie « éviter, réduire, compenser » est en cours de réflexion pour se focaliser prioritairement sur les séquences éviter/réduire.</p> <p>Les réflexions et schémas directeurs, cyclable comme énergie, ne sont pas exclusivement centrés sur GPS&O mais ouvrent les réflexions et les échanges sur les EPCI voisins.</p> <p>Le PCAET n’a pas vocation à réguler ou planifier toutes les politiques communautaires. L’aménagement de l’espace public s’appuie notamment sur des documents de référence que sont la charte des espaces publics et sur le schéma cyclable.</p>

<p>3. DÉVELOPPEMENT DES ÉNERGIES RENOUVELABLES (ENR) ET LES RESEAUXSUR LE TERRITOIRE</p> <p>Pourquoi ne pas créer une Société d'Economie Mixte pour produire des énergies renouvelables ? Nous n'avons pas trouvé de budget pour l'installation de méthanisation (déjà présente sur le département pour les grands groupes privés) ni de budget ni calendrier pour la mise en place de système de récupération de la chaleur fatale. Quels impacts paysager est prévu pour les projets du déploiement du photovoltaïque, de la production d'hydroélectricité et de la géothermie (avec budget et calendrier de déploiement) ?</p> <p>4. DÉVELOPPER UNE ÉCONOMIE DURABLE ET INCLUSIVE, EN MOBILISANT LES ACTEURS ÉCONOMIQUES, LES COLLECTIVITÉS ET LES CITOYENS DU TERRITOIRE</p> <p>Où est la notion de cycle de vie des matériaux qui doit aujourd'hui primer sur les décisions tant d'aménageurs publics que privés. L'analyse du cycle de vie permet en effet de connaître l'impact d'un bâtiment sur l'environnement, y compris son empreinte carbone, non seulement pendant sa durée d'utilisation, mais également lors de l'extraction des matières premières au moment de sa construction, jusqu'au traitement des déchets à sa démolition. Le PCAET devrait s'employer à subventionner des entreprises et réseaux locaux ayant pour l'objectif le respect des circuits courts et d'emploi des matériaux à l'énergie grise minimisée (par exemple recycleries, des ressourceries) Aucun budget ni calendrier prévisionnel ne prévoit cela dans le document de GPSeO.</p> <p>5. ACCOMPAGNER L'ÉVOLUTION DES MODES DE PRODUCTION AGRICOLES ET D'ALIMENTATION ET ADAPTER LE TERRITOIRE AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES.</p> <p>Le territoire des Yvelines est en grande partie agricole et recèle à ce titre des espaces agricole, boisés, cultivés ou non de nombreuses ressources qui peuvent l'avantager dans la lutte contre le réchauffement en commençant par la diminution des pollutions de l'air, des sols, des cours d'eaux et des eaux souterraines. Malgré des tentatives timides des habitants et usagers, les initiatives allant à relier la production agricole locale, la production de bois local aux consommateurs, usagers locaux – ce qu'on appelle communément « la solidarité ville-campagne » - n'ont pas trouvé de transcription en termes de projet dans le document dont ce serait la vocation. Les rédacteurs ne se sont pas intéressés aux nouvelles façons d'aménager le territoire (relativement nouvelles car présentes depuis 2000) Pourquoi ne pas subventionner le passage à l'agriculture biologique pour les exploitants agricoles locaux ?</p>	<p>L'action 3.1 « Réaliser un schéma directeur énergies et contribuer à sa mise en œuvre » doit planifier finement l'ensemble de ces aspects (sectorisation des projets, planification, évaluation budgétaire, mode juridique de portage...). La SEM n'est pas nécessairement le modèle le plus pertinent en fonction des projets et de même, l'EPCI n'est pas nécessairement le porteur direct des projets. Ces points seront clarifiés en 2021.</p> <p>Les actions 4.3 et surtout 4.6, qui renvoie notamment au plan de prévention des déchets (PLPDMA), traitent cet enjeu de cycle de vie.</p> <p>Le PLPDMA dispose de son budget et de son calendrier de mise en œuvre, le PCAET n'a pas vocation à reprendre in extenso le détail de tous les plans d'actions auquel il se réfère.</p> <p>Les actions 4.3, 5.6, 5.8, 5.9, 5.11, 5.12 retranscrivent les enjeux de préservation des ressources (eau et sol), de circuits courts alimentaires, de développement de filières agricoles et sylvicoles locales.</p>
---	--

	Contributions	Réponses de GPS&O
21	<p>Dans le cadre de la consultation du projet (PCAET), je souhaite partager quelques souhaits pour notre territoire et vous remercie de nous en donner l'occasion.</p> <p>Concernant L'AGRICULTURE je souhaite un territoire</p> <ul style="list-style-type: none"> - 100% agriculture biologique. - Qui travaille sur une résilience alimentaire rapide en sauvant et développant ses terres agricoles et en développant la diversité des productions. - Renouer agriculture avec biodiversité. <p>Concernant LES ÉNERGIES RENOUVELABLES je souhaite</p> <ul style="list-style-type: none"> - que toutes les nouvelles constructions aient l'obligation d'installer des panneaux solaires à minima. - voir l'hydrogène se développer mais uniquement l'hydrogène vert, sinon nous ne faisons que renommer le problème. <p>Concernant LE BÂTIMENT,</p> <p>le chantier de lutte contre les passoires énergétiques est grand, il serait bien d'influer auprès des professionnels du bâtiment afin qu'ils orientent leurs clients au mieux.</p> <p>Concernant LA MOBILITÉ,</p> <p>Notre territoire manque grandement de pistes cyclables, la pratique du vélo (ou autre mobilité douce) est dangereuse et cela n'incite pas à prendre ce moyen de transport au quotidien. Les bus sont bruyants et polluants, des navettes électriques seraient idéales. Je rêve de voir moins de voitures dans tous les sens et plus de piétons et vélos.</p> <p>Je vous remercie et espère de tout cœur que les objectifs 2050 pourront être atteints pour notre avenir.</p>	<p>L'agriculture biologique, la résilience alimentaire et la préservation de la biodiversité relèvent des actions :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 4.3 Favoriser les produits locaux pour raccourcir les circuits de distribution ; • Mettre en place un suivi écologique / réseau d'observation des prédateurs / nouvelles espèces dans les zones humides en impliquant l'ensemble des acteurs concernés ; • 5.9 Soutenir les systèmes économes en intrants et accompagner le développement des pratiques agronomiques alternatives ; • 5.12 Accompagner les nouvelles démarches agro-environnementales, et proposer des formations courtes et adaptées aux professionnels agricoles locaux. <p>Les agriculteurs du territoire souhaitant s'engager dans une démarche de production environnementalement responsable peuvent également bénéficier d'un accompagnement et de formations. GPS&O entame une compilation d'informations en vue de la réalisation d'un atlas de la Biodiversité du territoire, en partenariat avec les associations souhaitant participer à ce projet.</p> <p>La loi « Evolution du Logement, de l'Aménagement et du Numérique » (dite ELAN) introduit à compter du 1^{er} janvier 2021 une nouvelle réglementation environnementale des bâtiments neufs (la « RE2020 »). Elle implique de diminuer l'impact sur le climat des bâtiments neufs en prenant en compte l'ensemble des émissions du bâtiment sur son cycle de vie, dès la construction ou encore de poursuivre l'amélioration de la performance énergétique et la baisse des consommations des bâtiments neufs. Parallèlement, l'action 3.2 du PCAET prévoit le renforcement de la prise en compte des ENR par le PLUI.</p> <p>La lutte contre les passoires énergétiques et la formation des professionnels du bâtiments relèvent notamment des actions 1.1 « Créer une plateforme autour de la rénovation et de la transition énergétique » et 1.3 « Former les entreprises sur la rénovation énergétique et l'utilisation des matériaux biosourcés ou locaux ». La mise en place d'une plateforme territoriale de la transition énergétique permettra un accompagnement technique et financier des porteurs de projets de rénovation de bâtiments situés sur le territoire. En lien avec ce projet de plateforme, un cursus de formation à destination des professionnels du bâtiments sera proposé, avec une reconnaissance des engagements pris dans leurs pratiques à travers la ratification d'une charte qualité.</p>

		<p>Le développement du réseau cyclable et la mise en sécurité des voies relèvent de l'action 2.2 « Développer les mobilités actives ». Il est à noter que GPS&O s'est doté d'un Schéma directeur cyclable, outil nécessaire au développement de ce réseau. Le sujet des transports en commun relève de l'action 2.3 « Mettre en place un système de transports en commun efficace et adapté à tous ». Cette action comprend notamment les réflexions suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Adapter l'espace public pour fluidifier le trafic des transports en commun ; • Dé-siloter les autoroutes : possibilité de garer son véhicule et de rejoindre les transports en commun ; • Réflexion sur les navettes autonomes ; • Réflexions sur le transport à la demande (notamment en zones rurales) ; • Diversifier la motorisation sur les véhicules liés aux services publics (H2 et GNV). <p>La réduction des polluants atmosphériques liés au transport est un des objectifs du PCAET. L'ensemble des actions de l'Axe 2 « Développer une mobilité adaptée à la diversité de l'espace et respectueuse de l'environnement et de la santé » participent à sa réalisation.</p>
--	--	---

Contributions	Réponses de GPS&O
<p>22 Le PCAET, qui se veut être un Instrument majeur pour la transition écologique, la lutte contre le réchauffement climatique et la justice environnementale a besoin d'être porté et déployé au niveau de chaque Commune.</p> <p>D'où les propositions suivantes visant à préciser et renforcer le dispositif de déploiement et de gouvernance du PCAET :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Demander et rendre obligatoire une déclinaison concrète du plan d'action par les municipalités. Assujettir l'attribution des budgets et la réalisation des projets à la démonstration du respect du PCAET et de ses objectifs. - Définir des objectifs et des résultats chiffrés et évalués : tableau de bord et indicateurs, suivis et communiqués à la population. (Réévaluer les objectifs pour une prise en compte responsable des objectifs nationaux) - Assurer la transparence sur les budgets et moyens alloués, par la mise en place de budgets clairement identifiés, détaillés et communiqués. - Mettre en place un budget Carbone et le suivre. - Prévoir un bilan carbone et une étude d'impact environnementale pour tout projet financé par la CU ou déployé sur le territoire par d'autres collectivités territoriales (Département, Région...) et tout projet soumis aux autorisations d'urbanisme. <p>Bilan carbone, étude d'impact environnementale, engagement de respect de toutes les dimensions du PCAET sont à inclure dans les dossiers de décision.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mettre en place un dispositif d'évaluation des résultats concrets et de suivi rapproché des engagements/objectifs par les élus et les citoyens. <p>A l'heure où il est urgent d'agir compte tenu du retard déjà pris (cf rapport du Haut Conseil pour le Climat, Agence de la Biodiversité...) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Définir un plan d'action qui démontre sa capacité à atteindre les objectifs nationaux. - Adopter un plan de communication-information et de mobilisation de la population à la hauteur des enjeux, en coordination avec les municipalités pour qu'elles s'engagent à relayer et appliquer le PCAET. <p>NB : On ne peut que déplorer une « ignorance » du PCAET - tant par les communes que les habitants - pourtant voté Par le Conseil Communautaire depuis décembre 2019.</p> <p>Besoin de palier d'urgence au manque de communication et d'information de la population qui a pu être constaté tant dans les phases de conception du PCAET que de validation actuelle (Combien d'affichages publics ? Combien de réunions ou articles d'information dans les communes ? La presse ?... le nombre de remarques reçues lors de cette « consultation citoyenne » qui s'adresse à 410 000 habitants sera intéressant à connaître)</p>	<p>GPS&O n'a pas vocation à imposer aux communes des politiques sectorielles mais jouera son rôle d'animation territoriale pour entraîner l'ensemble des 73 communes. Des rencontres bilatérales en ce sens seront réalisées au premier trimestre 2021.</p> <p>Le tableau de bord du PCAET existe mais est peu communiquant. Un travail va s'initier début 2021 pour établir des indicateurs grand public, ce qui est un des nombreux éléments nécessaires à la mobilisation citoyenne.</p> <p>Dans le cadre de la mise en place du futur comité de suivi la transparence financière sera établie action par action.</p> <p>Là encore, le PCAET n'a pas de valeur contraignante mais est un outil d'animation territoriale. Son partage et sa compréhension par l'ensemble des décideurs publics et privés est à ce titre un enjeu majeur pour sa bonne mise en œuvre.</p> <p>Le PCAET fait l'objet d'une évaluation annuelle à travers la démarche qualité CITERGY engagée par GPS&O. De plus, à mi-parcours (au bout de 3 ans) une évaluation réglementaire sera réalisée.</p> <p>La réglementation est très évolutive sur les questions d'énergie et de climat avec des objectifs qui se durcissent au fil des années. Le PCAET sera lui aussi évolutif pour répondre aux enjeux.</p> <p>Un plan de communication sera établi en 2021 pour partager largement le PCAET.</p>
<p>23 Bien que la consultation soit clôturée depuis hier soir, j'espère que vous pourrez prendre en considération cette remarque relative à la qualité de l'air, un sujet important pour la santé de nos concitoyens notamment les plus fragiles d'entre eux, les enfants et les personnes âgées.</p>	<p>La qualité de l'air est un enjeu fort du PCAET. L'action 4.5 « Stimuler les solutions collaboratives sur la qualité de l'air » comprend une communication transversale sur cette thématique. De plus, dans le cadre de la loi d'orientation des mobilités (LOM) du 24 décembre 2019, les actions en faveur de la qualité de l'air du PCAET seront</p>

<p>Vous indiquez dans votre plan d'action que la qualité de l'air doit désormais être mesurée dans les établissements recevant du public en référence au décret 2011-1728 du 2 décembre 2011 notamment les écoles, les crèches. Actuellement peu de diagnostic sont faits et donc aucune action entreprise sur l'assainissement de l'air.</p> <p><u>Je suggère que le plan d'action du PCAET GPS&O inscrive une communication vers les communes et envisage peut-être un soutien pour la réalisation des diagnostics de qualité de l'air intérieur afin de mettre en place les actions qui s'avèreraient nécessaires.</u></p>	<p>listées dans un Plan Air permettant une visibilité accrue de l'action de GPS&O en matière de protection de la qualité de l'air.</p> <p>De plus, GPS&O a pour 2021 un fond de subventions aux associations afin de soutenir des projets de sensibilisation sur la qualité de l'air.</p> <p>Enfin, GPS&O soutient l'association Seinerly Lab dans le prêt de chaînes CAP'Eco de mesure de paramètres d'ambiance (température, hygrométrie, luminance, dioxyde de carbone, composés organiques volatiles) et des consommations énergétiques, notamment aux écoles.</p>
---	--